

Documents d'objectifs Natura 2000 :
Site de la tourbière de Négarioux-Malsagne
Peyrelevade (Corrèze)



Avril 2003

PREAMBULE	1.
I) LA DIRECTIVE HABITATS	2.
II) LE RESEAU NATURA 2000	2.
III) LE DOCUMENT D'OBJECTIFS	3.
PRESENTATION GENERALE DU SITE	4.
I) LOCALISATION	5.
II) ELEMENTS DE GEOGRAPHIE PHYSIQUE	5.
III) CARACTERE REMARQUABLE	6.
ACTIVITES HUMAINES	9.
I) DEMOGRAPHIE	10.
II) SITUATION DE L'URBANISME	10.
III) STATUT DE PROPRIETE	11.
IV) AGRICULTURE	12.
V) SYLVICULTURE	13.
VI) CHASSE	13.
VII) PECHE	13.
VIII) TOURISME ET AUTRES ACTIVITES DE LOISIRS	14.
IX) ELEMENTS D'INTERCOMMUNALITE	14.
HABITATS NATURELS ET ESPECES	16.
I) INVENTAIRES UTILISES DANS LE CADRE DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	17.
II) HABITATS NATURELS ET MILIEUX	18.
III) ESPECES FLORISTIQUES REMARQUABLES	34.
IV) ESPECES FAUNISTIQUES REMARQUABLES	38.
OBJECTIFS	44.
I) ENJEUX	45.
II) OBJECTIFS	45.
PRECONISATIONS DE GESTION	48.
I) SOUTIEN A LA MAITRISE FONCIERE ET/OU D'USAGE	49.
II) REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS	50.
III) CLASSEMENT EN ZONE ND	51.
IV) PRESERVATION DES HABITATS D'ESPECES ET RESTAURATION DES HABITATS NATURELS	52.
V) ENTRETIEN DES HABITATS TOURBEUX	56.
VI) PRESERVATION DES HABITATS FORESTIERS	59.
VII) MISE EN PLACE D'UN SUIVI SCIENTIFIQUE	60.
VIII) VALORISATION PEDAGOGIQUE	61.
IX) ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS	64.
SYNTHESE FINANCIERE	65.
BIBLIOGRAPHIE	68.
ANNEXES	70.

PREAMBULE

I) la directive habitats

La directive 92/43 dite directive « Habitats » adoptée par le Conseil des Ministres de la Communauté européenne le 21 mai 1992 s'intègre, comme la directive 79/409 dite directive « Oiseaux », dans la politique européenne de protection de la nature.

Elle vise à maintenir la biodiversité d'intérêt communautaire par une gestion prenant en compte les exigences économiques, sociales et culturelles. Les territoires classés Natura 2000 ne sont en aucun cas des sanctuaires de nature. Les activités humaines, dans la mesure où elles ne mettent pas en danger les habitats à préserver, ne sont pas remises en cause, et sont même à encourager dans certains cas. La préservation des milieux naturels d'intérêt communautaire est ainsi indissociable de la prise en compte des intérêts économiques et sociaux.

En annexe I de la directive, sont présentés les habitats naturels rares ou remarquables à l'échelle européenne et devant faire l'objet de mesures de conservation. En annexe II, sont présentés les habitats d'espèces indispensables à la survie d'espèces animales ou végétales d'intérêt communautaire menacées ou en régression. Parmi ces habitats certains sont désignés comme d'intérêt prioritaire.

II) Le réseau Natura 2000

Pour atteindre l'objectif visé, la directive prévoit d'appuyer la constitution d'un réseau de sites, appelé « réseau Natura 2000 ». Ce réseau cohérent d'espaces naturels protégés sera à terme composé des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) dont la définition est directement issue de la mise en œuvre de la directive Habitats, et des Zones de Protection Spéciale (ZPS), issues de la directive « Oiseaux ».

La désignation des Sites d'Intérêt Communautaire Potentiels, futurs ZSC, a été basée sur les inventaires des ZNIEFF (Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique). Des concertations locales ont été menées et des propositions de sites ont été examinées au niveau national par le Muséum National d'Histoire Naturelle, puis réexaminées au niveau local. Enfin, une liste de sites a été transmise à la Commission européenne pour validation.

III) le document d'objectifs

La directive Habitats stipule que les modalités de mise en œuvre de la procédure permettant d'atteindre les objectifs de conservation visés sont du ressort des états membres conformément au principe de subsidiarité.

Pour ce faire, l'Etat français a privilégié une démarche partenariale et consensuelle à l'échelon local via l'élaboration d'un document d'objectifs pour chaque site désigné comme d'intérêt communautaire.

Le document d'objectifs prévoit les mesures de gestion, en privilégiant les mesures contractuelles aux mesures réglementaires, nécessaires à mettre en œuvre pour assurer la conservation et/ou la restauration des habitats naturels et des espèces identifiées sur le site à partir des listes de la directive.

Le documents d'objectifs de site est élaboré en concertation avec l'ensembles des acteurs locaux concernés (propriétaires, exploitants, ayants droits, associations, établissements publics, administration, collectivités locales, chambres consulaires, experts).

Il précise les moyens financiers, et en particulier les cofinancements européens, susceptibles d'être mobilisés pour mettre en place cette gestion contractuelle, via les contrats Natura 2000 que peuvent souscrire les propriétaires et les exploitants. Dans le cadre d'actions liées à des activités agricoles, les contrats Natura 2000 prennent la forme des Contrats d'Agriculture Durable (CAD) voués à remplacer les Contrats Territoriaux d'Exploitation (CTE).

Sur le site de la Tourbière de Négarioux-Malsagne, le document d'objectifs est réalisé sous l'autorité du Comité de Pilotage local, présidé par M. le Sous-Préfet d'USSEL, et composé de représentants des services et des établissements publics de l'Etat, des collectivités locales, du monde agricole et forestier, d'associations et d'experts.

Le Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, désigné opérateur local par arrêté préfectoral du 02 février 2000, est chargé de l'élaboration de ce document et de l'animation du Comité de pilotage.

Le document d'objectifs contient :

- un diagnostic de l'existant avec : le contexte réglementaire et administratif du site, les activités humaines (agriculture, sylviculture et autres activités de tourisme et de loisirs traditionnels), et la localisation et la description des habitats naturels et des espèces présentes sur le site (avec la détermination de leurs exigences écologiques, de leur état de conservation, de la vulnérabilité de ces habitats vis à vis de facteurs perturbants, et des enjeux de conservation),
- les objectifs de conservation et les recommandations et les mesures de gestion envisageables pour chaque habitat,
- des éléments de programmation avec une évaluation financière.

PRESENTATION GENERALE DU SITE

I) localisation

Le site Natura 2000 de la tourbière de Négarioux-Malsagne se localise sur la commune de Peyrelevade (entre les villages de Malsagne et de Négarioux), au Nord du département de la Corrèze, et à la limite de celui-ci et celui de la Creuse, en plein cœur du territoire du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin en préfiguration.

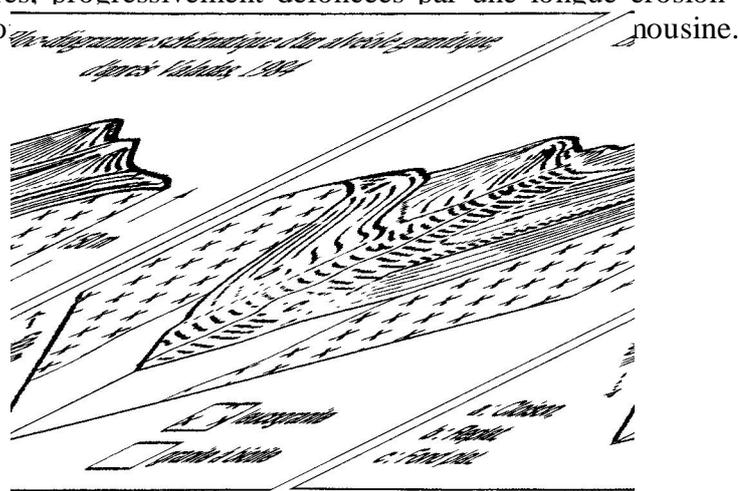
II) Elements de géographie physique

Le site de la tourbière de Négarioux – Malsagne, comme le reste de la Montagne Limousine (premiers contreforts Ouest du Massif central) est caractérisée par un substratum géologique cristallin acide, d'âge hercynien.

L'altitude du site varie entre 763 et 863 m, et le climat qui subit l'influence tant des vents d'Ouest océaniques que du relief, (type atlantique montagnard), est plutôt rigoureux. Il est soumis à de brusques variations et à une pluviométrie élevée d'une moyenne de 1 300 mm répartis en toute saison. Les températures sont souvent basses (fraîcheur démontrée par une moyenne annuelle de 9°C), et les précipitations peuvent tomber en hiver souvent sous forme neigeuse.

L'altération forte et continue a façonné le relief du plateau de Millevaches sous la forme d'une succession de modelés caractéristiques typiques : l'alvéole.

Un alvéole se présente comme une cuvette évasée aux contours sinueux qui associe un fond plat hydromorphe, un replat traditionnellement cultivé en bas de pente et des versants formant une cloison périphérique. Ce modelé est issu de la lente dégradation des hautes surfaces d'aplanissement tertiaires, progressivement défoncées par une longue érosion différentielle, au fur et à mesure du bo



La tourbière de Négarioux-Malsagne occupe le fond plat et circulaire de l'un de ces alvéoles granitiques qui correspond aux zones de sources du ruisseau de Ribière Ladre qui rejoint le ruisseau du Moulin du Rat, puis celui de la Font de Chausses, avant de se jeter dans la Chandouille, une des nombreuses rivières affluent de la Vienne.

La surface initiale du site Natura 2000 qui se limitait au fond tourbeux, était de 92 ha. Dans le cadre de l'élaboration du documents d'objectifs est apparue la nécessité d'aborder le rôle essentiel de la gestion globale du bassin versant de la tourbière dans le but d'une meilleure préservation des habitats naturels du fond tourbeux. Ainsi, le périmètre Natura 2000 a été étendu à l'ensemble du bassin versant. Avec une proposition d'extension de 109 ha, la nouvelle surface du site est donc de 201 ha.

L'alvéole de Négarioux-Malsagne est entouré de versants agricoles et forestiers (présence de prairies, de bois de feuillus, de parcelles plantées en résineux et de friches). Au centre du fond tourbeux, s'élève une petite butte (nommée localement « le Mulassou ») qui le surplombe de 3 à 4 m. Cette butte s'allonge du Sud-Ouest vers le Nord-Est, sur 750 m de long et 75 m de large en moyenne. Sur la butte, le paysage est essentiellement forestier (feuillus et résineux) avec quelques landes. Malgré la présence de nombreux boisements, l'intérêt paysager reste de premier plan, notamment à certains points de vue remarquables depuis le chemin qui relie le village de Négarioux à celui de Malsagne.

III) Caractère remarquable

A) INTERET HISTORIQUE :

Le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne a fait l'objet d'une importante exploitation traditionnelle de tourbe, d'abord à des fins de chauffage domestique puis de production d'essences et d'alcools.

Les tourbières du plateau de Millevaches ont fait l'objet d'une exploitation de tourbe depuis longue date, en vue du chauffage domestique. En effet, le territoire étant jusqu'au début du siècle extrêmement peu boisé, les habitants n'avaient pour se chauffer que la tourbe située dans les pacages du fond des alvéoles.

Cette activité a perduré sur le site jusque dans les années 1940. Le parcellaire actuel, même s'il y a eu remembrement vers 1970 notamment dans la partie ouest du site, traduit bien l'utilisation qui était faite du fond tourbeux. Afin que chacun puisse bénéficier d'un peu de tourbe pour se chauffer, le découpage avait été fait en bandes rectilignes étroites centrifuges. Le chemin de la Combette, tel qu'il est cadastré permettait un accès plus facile aux parcelles exploitées.

Au delà de cette exploitation familiale, la tourbe a été reconnue comme une ressource très précieuse en période de pénurie de charbon. Ainsi durant la Seconde Guerre Mondiale, les pouvoirs publics se sont particulièrement intéressés à ce combustible et ont fait procéder à d'intenses prospections. Le Plateau de Millevaches a été parmi les premières régions inventoriées dès 1942, et de nombreux sites ont fait par la suite l'objet de réquisitions de l'Etat.

Le site de Négarioux-Malsagne, reconnu en 1949 par la Direction des Mines du Ministère de l'Industrie, comme l'un des plus importants gisements de tourbe de tout le Plateau de Millevaches, a été réquisitionné puis loué pour quarante années à la société SYCA (Synthèse et Catalyse). Cette société a fait construire sur le site même, une usine dont il reste seulement quelques ruines, afin de produire essences et alcools utilisables dans les transports. La tourbe était utilisée comme combustible servant au fonctionnement des machines-outils. Néanmoins, faute de rendement suffisant, l'exploitation n'a duré que 3 années.

B) INTERET ECOLOGIQUE :

1/ Inscription du site à l'inventaire ZNIEFF :

Lancé en 1982, à l'initiative du Ministère chargé de l'Environnement, l'inventaire des Zones Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) a eu pour objet de doter l'Etat d'un outil de connaissance du patrimoine naturel.

Il existe deux types de zones :

les zones de type I présentent un intérêt biologique remarquable, leur superficie est relativement réduite.

Les zones de type II correspondent à de grands ensembles naturels riches et peu modifiés.

L'inventaire ZNIEFF n'a pas de valeur réglementaire, les zones retenues ne sont pas opposable au tiers. Néanmoins les ZNIEFF sont prises en compte dans les projets d'aménagements, en particulier lors d'études d'impacts sur l'environnement.

Le site Natura 2000 de la tourbière de Négarioux-Malsagne est inclus dans la ZNIEFF de type I n° 402 « Vallée de la Chandouille et affluents : Tourbière de Négarioux-Malsagne » dont le périmètre s'étend plus vers le Nord en direction du village de Saint Fourchat.

La plupart des milieux rencontrés sur le site sont des milieux tourbeux d'intérêt communautaire : eaux oligotrophes, tourbière haute active, tourbière haute dégradée, tourbière de transition et tremblant. D'une grande diversité, ils couvrent la quasi-totalité des stades évolutifs des tourbières du Limousin et ce sur une superficie relativement réduite, avec une forte représentation de la tourbière dégradée à Molinie. C'est à ce titre que la ZNIEFF de type I « Tourbière de Négarioux-Malsagne » a été proposée en partie comme site d'intérêt communautaire.

2/ Prise en compte du site dans le programme Loire Nature II :

Lancé en juillet 1999 par l'Etat, le Plan Loire Nature II, qui cours jusqu'en 2006, a notamment comme objectif prioritaire la mise en valeur du patrimoine naturel des vallées ligériennes (Loire et affluents). Pour ce faire, de nombreux partenaires financiers ont été mobilisés (établissements publics, associations,...), des comités de pilotage se sont réunis pour choisir un opérateur à l'échelle régionale, adopter une méthodologie de travail, et désigner des sites prioritaires d'intervention.

La tourbière de Négarioux-Malsagne, est l'un des secteurs les plus remarquables de la vallée de la Chandouille répertoriée comme site prioritaire d'intervention dans le cadre du Plan Loire Nature II.

Sur le site, et dans le cadre du Plan Loire Nature II, le Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin, opérateur régional, va engager entre 2003 et 2006 des actions de préservation des milieux remarquables qui seront complémentaires de celles prévues dans le documents d'objectifs.

3/ Intégration du site dans le réseau Natura 2000 local :

En plein arc tourbeux du Plateau de Millevaches, le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne peut être considéré comme un site relais assurant un continuum écologique pour certaines espèces à forte valeur patrimoniale telles que la Loutre d'Europe, entre les ensembles tourbeux du site des « Landes et zones humides de Haute-Vézère », et les zones analogues « autour de Vassivière », sites qui ont été reconnus comme d'intérêt communautaire.

Dans le cadre de la mise en place du réseau Natura 2000, et des mesures de gestion prévues dans les documents d'objectifs en cours de mise en oeuvre (Bassin de Haute-Vézère, Zones autour de Vassivière), des actions transversales doivent pouvoir être menées, en particulier concernant une étude spécifique de la population de Loutre d'Europe, espèce emblématique du Plateau de Millevaches.

ACTIVITES HUMAINES

I) Démographie

Comme le reste des communes du cœur du Plateau de Millevaches, la commune de Peyrelevade a subi une intense hémorragie démographique au cours des XIX^{ème} et XX^{ème} siècle. L'activité agro-pastorale n'étant pas suffisamment rémunératrice pour la population locale, nombreux sont ceux à avoir quitté leurs familles pour gagner les compléments de revenus indispensables à leur survie. Cette émigration au départ temporaire s'est transformée progressivement en émigration définitive.

<i>Population en 1982</i>	<i>Population en 1990</i>	<i>Population en 1999</i>	<i>Densité de population en 1999 (en hab/km²)</i>
1 119	1 012	830	12,5

Source : INSEE RGP 1999

Si Peyrelevade est aujourd'hui un bourg dynamique avec de nombreux commerces et activités de services, sa densité de population, par ailleurs liée à une grande superficie du territoire reste faible.

De plus l'organisation du territoire communal se fait en de nombreux villages relativement distants les uns des autres, ce qui est le cas des villages de Malsagne, Négarioux, et Geneyte à proximité du site.

II) Situation de l'urbanisme

A) DOCUMENT D'URBANISME :

Différents outils de planification et d'orientation en matière d'aménagement et d'urbanisme existent :

le Plan Local d'Urbanisme PLU, (qui se substitue désormais au Plan d'Occupation des Sols),
la Carte communale,
les prescriptions du Règlement National d'Urbanisme.

Dans le cadre de ces documents stratégiques, les règles d'affectation et d'utilisation des sols sont fixées en tenant compte des objectifs souhaités par la Commune en matière d'aménagement de son territoire : création de zones d'activité, soutien à l'agriculture, gestion de l'habitat, préservation du patrimoine naturel et culturel,...

A l'heure actuelle, aucun document d'urbanisme n'est en vigueur sur la commune.

B) Réglementation des boisements :

Cette mesure réglementaire élaborée à l'échelle du territoire communal, pour une durée de six ans, définit les modalités d'utilisation potentielle des sols entre agriculture et sylviculture. Validés par arrêté préfectoral, les zonages agriculture-forêt ne sont pas obligatoires, les communes qui le souhaitent doivent en formuler la demande auprès des services de l'Etat.

Dans le cadre de ce zonage, trois zones sont délimitées :
les zones interdites de boisement,
les zones réglementées,
les zones libres.

Dans le cadre du zonage actuel en vigueur sur le site, issu de l'arrêté préfectoral du 20 février 1995 :
les parcelles ZN19, ZN26 (partie Est), ZS12 (partie Sud Ouest), ZT1 (partie Nord Est), ZT19, ZT21 et ZT22, sont interdites de boisement,
les parcelles ZO9, ZO10, ZO11, ZO12, ZS5, ZS6, ZS7, ZS8, ZS9, ZS 10 sont libres de boisement,
les autres parcelles sont soumises à autorisation.

C) SERVITUDES D'USAGE :

Si le site est entouré de nombreux chemins (de Geneyte à Négarioux, de Geneyte à Giat, de Négarioux à Malsagne), un seul traverse le périmètre (de Malsagne à Giat). Hormis celui qui permet de relier Geneyte à Giat qui traverse deux propriétés privées, tous les autres sont communaux.

III) Statut de propriété

Le site de la Tourbière de Négarioux-Malsagne appartient entièrement à des propriétaires privés.

Nombre de propriétaires	Typologie des propriétaires		
	Non exploitants agricoles	Exploitants agricoles	Conservatoire régional des Espaces Naturels
22	18	3	1

Source : DGI, Cadastre

A l'origine les terrains du fond tourbeux étaient des sectionnaux, et appartenaient collectivement aux différentes communautés villageoises.

Sur les 18 propriétaires non exploitants, 6 sont résidents permanents sur la commune, principalement dans les deux villages de Malsagne et de Négarioux, 4 possèdent une résidence secondaire à proximité du site, et 7 résident habituellement à l'extérieur. Un est décédé.

IV) Agriculture

Sur le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne, certaines parcelles font l'objet d'une mise en valeur par l'agriculture, essentiellement par pâturage.

<i>Nom de l'exploitant</i>	<i>Parcelles concernées</i>	<i>Mode de faire-valoir</i>	<i>Mesures de gestion appliquées</i>
BENEIX	ZS12b ZS12d et e	Direct Direct	Pâturage extensif sur marge Sud Prime à l'herbe
	ZT19a ZT19b et c	Direct Direct	Pâturage extensif Prime à l'herbe
BROUSSOULOUX	ZN7 ZN26	Direct Direct	Mesure 2002B01 des CTE Mesure 2002A01 et B01 des CTE
	ZT7 ZT8 à 14	Direct Indirect	Prime à l'herbe (« bio ») Mesure 1806C01 des CTE pour les n°8, 9 et 12
	ZT22	Direct	Mesure 1806C01 des CTE
MAZAUD	ZN19	Indirect	Prime à l'herbe
	ZT1a	Indirect	Mesure 2002A01 des CTE
	ZT1b	Indirect	Mesure 2002D01 des CTE

Si aucune mesure de protection réglementaire n'existe à ce jour sur le site, le Conservatoire Régional des Espaces Naturels (CREN) assure néanmoins la maîtrise foncière de certaines parcelles de lande tourbeuse (ZT8, ZT9, ZT12, et ZT 16), pour une surface totale de 7,5 ha. A ce titre, des contrats annuels de gestion ont été passés avec M. BROUSSOULOUX pour une gestion adaptée de ces parcelles.

Pour les autres propriétaires, les modalités de faire valoir peuvent être très diverses : contrat de bail, location verbale, « vente d'herbe »...

La mise en valeur du fond tourbeux par le pâturage est faite exclusivement avec des bovins, race à viande type Limousines. Sur ces parcelles, la mise à l'herbe s'effectue généralement de début juillet à fin août.

La mise en valeur des prairies se fait différemment selon les pratiques culturales de chaque exploitant. Leur degré d'artificialisation dépend de la date du dernier labour. Certaines d'entre-elles sont amendées régulièrement.

D'autre part, deux des trois exploitants possèdent des ovins. Si l'un utilise ces bêtes pour pâturer une prairie, ces derniers ne souhaitent pas les utiliser pour pâturer les landes sèches.

Parmi les trois exploitants agricoles intervenants sur le site, deux ont déjà signé un Contrat Territorial d'Exploitation (en août 2000 et en mai 2002), le troisième reste intéressé par une contractualisation.

V) Sylviculture

En matière de gestion sylvicole, le Plan Simple de Gestion (PSG), document d'orientation indique pour une durée déterminée toute intervention que le propriétaire désire réaliser. Bien que la nouvelle Loi d'Orientation Forestière, prévoit qu'un PSG puisse être obligatoire à partir de 10 ha, il reste pour l'instant rendu obligatoire pour toute propriété d'au moins 25 ha de bois d'un seul tenant.

Sur le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne, un PSG a été mis en œuvre sur la parcelle ZS5 de M. GOUYON. Celui-ci doit durer jusqu'en décembre 2004.

Outre cette parcelle, d'autres plantations de conifères ont été introduites dans l'objectif d'une exploitation commerciale des bois.

Des essences tels que l'Epicéa (*Picea abies*) et le Douglas (*Pseudotsuga menziesii*) occupent les parcelles ZT10b et ZT13b de la butte centrale, et les parcelles ZO10, ZO12, ZS9, ZS8, ZS7, ZS12 et ZT20 des versants de l'alvéole.

Une plantation de Pins de Weymouth trentenaires est installée sur une faible surface, en plein fond tourbeux sur la parcelle ZT14, sur une zone anciennement utilisée pour le séchage des blocs de tourbe venant d'être extraits.

De plus, des pratiques de bûcheronnage de la part des locaux existent sur la butte centrale.

VI) Chasse

Le site Natura 2000 est inclus dans le périmètre de la Zone d'Importance Communautaire pour les Oiseaux (ZICO) « Plateaux de Millevaches et de Gentioux », dont l'Engoulevent est l'une des espèces rattachées.

Le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne est inclus dans le territoire de la Société communale de Chasse de Peyrelevade, dont 80 chasseurs sont adhérents.

Sur le site est chassée la bécasse très occasionnellement sur le Mulassou, dès les premiers froids jusqu'en février. Des passages de chevreuil sont régulièrement constatés, beaucoup plus que le sanglier, néanmoins les chasseurs de gros gibier ne fréquentent pas les lieux.

La pratique de la chasse à la Bécasse n'occasionne pas de perturbations telles qu'elle puisse être remise en cause dans le cadre de la mise en place de la directive Habitats. Le droit de chasse doit rester régi par le droit commun.

VII) Pêche

Sur le site Natura 2000, la pêche n'est pas pratiquée.

VIII) Tourisme et autres activités de loisirs

Le site Natura 2000 ne fait l'objet d'aucune fréquentation touristique connue. Néanmoins autour du site des chemins permettent de relier les villages avoisinants et peuvent être fréquentés par les chasseurs et/ou les randonneurs pédestres, équestres et/ou motorisés (pratique du 4X4, et développement de la pratique du « quad »).

Un tronçon du chemin qui relie Négarioux à Geneyte est d'ailleurs classé en GR (GR 44-440).

De plus, quelques propriétaires locaux fréquentent la butte centrale en saison pour la cueillette de champignons (Cèpes,...).

Par ailleurs, un Golf a été aménagé à proximité du site Natura 2000 dans le village de Geneyte. Ce sont les ovins de l'un des trois agriculteurs qui se chargent de l'entretien du terrain.

IX) Eléments d'intercommunalité

A) PARC NATUREL REGIONAL DE MILLEVACHES EN PREFIGURATION :

La Commune de Peyrelevade est adhérente du Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, futur Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional (PNR).

La Charte de PNR a pour objectif le développement durable du territoire de Millevaches. Dans le cadre de sa charte, le PNR souhaite s'investir pleinement dans la préservation et à la valorisation des zones humides et des milieux tourbeux de son territoire.

Le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne est ainsi retenu comme un site d'intérêt écologique majeur du territoire du PNR, qui doit faire l'objet d'une intervention prioritaire en vue de sa préservation et de sa valorisation. Cette intervention se fera dans le cadre de l'élaboration et de la mise en œuvre d'un plan de gestion global et concerté, dont les mesures s'inspireront largement de celles préconisées dans le cadre du document d'objectifs de site.

La mise en place d'autres actions plus transversales à l'échelle du territoire du Millevaches est prévue :

Création d'un Comité territorial de l'eau (chargé de coordonner les procédures en faveur de la préservation de la qualité de l'eau),

Elaboration d'un schéma territorial de développement touristique (dans le cadre duquel un « chemin des tourbières » pourrait être balisé)

Organisation d'excursions à vocation pédagogique et de formation (à l'attention des scolaires et des professionnels),

Elaboration d'une charte de bonne pratique du randonneur motorisé,

Elaboration d'un dossier de candidature à la labellisation RAMSAR (sur la protection des zones humides d'importance internationale).

B) COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PLATEAU DE GENTIOUX :

La Commune de Peyrelevade est adhérente de la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux.

Cette structure intercommunale créée en décembre 1992 a pris comme compétences la protection et la mise en valeur de l'environnement (collecte des ordures ménagères et gestion d'une déchetterie), et le développement touristique (signalétique touristique et soutien au Golf du Chammet).

Ainsi des actions de valorisation et de promotion du patrimoine naturel envisageables pour le site, peuvent éventuellement être développées en partenariat avec cet autre maître d'ouvrage potentiel.

HABITATS NATURELS ET ESPECES

I) Inventaires utilisés dans le cadre du document d'objectifs.

A) HABITATS ET ESPECES VEGETALES

La cartographie des habitats a été basée sur la détermination de groupements végétaux définis dans le cadre des publications officielles (Code CORINE).

La cartographie a été établie en fonction de relevés de terrain. Six jours ont été utilisés pour les relevés. Les sorties de terrain se sont échelonnées sur toute la saison de végétation afin d'avoir la meilleure connaissance possible des espèces végétales présentes sur le site (mai à août 2000 & juillet à septembre 2001).

La localisation des habitats décrits a été affinée grâce à la photographie aérienne du site.

La liste des espèces végétales a été complétée et comparée avec les inventaires ultérieurs :

Juillet 1977, prospection botanique par GHESTEM A, VILKS A, résultats paru dans un article en 1980, « *Contribution à l'étude phytosociologique des tourbières acides du Limousin* », Coll. Phytosocio., VII, Lille, p165-182.

Juillet 1985, prospection par GESAN M, résultat publié en 1986, « *Troisième journée au Plateau de Millevaches* », 12^{ième} session extraordinaire de la Société Botanique de Centre Ouest Limousin, Bull. Soc. Bot. Centre-Ouest, 17, p257-262.

Ces données ont été utilisées pour l'inscription de la tourbière dans l'inventaire ZNIEFF de première génération.

Août 1996, inventaires réalisés dans le cadre du Life-Nature « *Programme de protection des tourbières de France* », par le CREN (BRUGEL E, LINET C).

Mai à août 2000, inventaires réalisés par le CREN pour améliorer la connaissance des parcelles acquises (BONHOMME M, DOM O, HENNEQUIN E).

Juillet à Septembre 2001, inventaires réalisés par le CREN dans le cadre de l'élaboration du document d'objectifs de site (BONHOMME M.).

- Mars 2003, inventaire complémentaire réalisé par le CREN sur les extensions du site Natura 2000.

B) ESPECES FAUNISTIQUES

Le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne fut considéré comme un site réserve du Life-Nature « *Programme de protection des tourbières de France* », animé par le CREN-Limousin entre 1995 et 1998. Ainsi, dans le cadre de ce programme, de nombreux inventaires faunistiques ont été réalisés pendant l'année 1996.

Les groupes prospectés ont été pour les invertébrés :

- Odonates (inventaires effectués par la Société Limousine d'Odonatologie),
- Lépidoptères Rhopalocères (inventaires effectués par la Société Entomologique du Limousin),
- Orthoptères (inventaires effectués par la Société Entomologique du Limousin).

Les groupes prospectés ont été pour les vertébrés :

- Avifaune (inventaires effectués par la Société d'Etude et de protection des Oiseaux en Limousin)
- Mammifères (inventaires effectués par le Groupe Mammalogique et Herpétologique du Limousin)

De plus, un inventaire par pêches électriques a été réalisé en septembre 2002 par le Conseil Supérieur de la Pêche, afin de mieux connaître la population piscicole.

II) habitats naturels et milieux

Le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne abrite de nombreux habitats naturels dont la plupart sont des milieux tourbeux ou para-tourbeux.

<i>Habitats d'intérêt communautaire (annexe I de la Directive Habitats)</i>	<i>Code Natura 2000</i>	<i>Code CORINE</i>	<i>Surface (ha)</i>	
			<i>Périmètre initial</i>	<i>Nouveau périmètre</i>
Eaux oligotrophes pauvres en bases		22.11	non estimable	non estimable
Tourbière haute active*	7110	51.1	56,7	58,7
Tourbière haute dégradée (susceptible de régénération)	7120	51.2	7,3	7,3
Tourbière de transition & tremblant	7140	54.5	3,0	3,0
Chenaux superficiels, cuvettes peu profondes & dépressions sur substrats tourbeux	7150	51.122 & 54.6	0,5	0,5
Bois de bouleaux à Sphaignes	91D0	44A1	0,5	0,5
Prairies à Molinie	6410	37.31	3,1	5,1
Joncaie à <i>Carum verticillé</i>	6410	37.22	7,0	10,0
Formation herbeuse à <i>Nardus stricta</i> , riches en espèces sur substrats siliceux des zones montagnardes	6230	35.1	0,8	11,8
Lande sèche submontagnarde	4030	31.21	3,5	7,0
Hêtraie à houx	9120	41.12	/	2,0

D'après étude écologique du Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin



: Habitats d'intérêt prioritaire

* : La Tourbière haute active correspond essentiellement aux formations hautes à Bruyère à Quatre angles.

L'extension du périmètre du site Natura 2000 permet de prendre en compte 23,5 ha d'habitats d'intérêt communautaire supplémentaires dont 13,0 d'intérêt prioritaire (formation herbeuse à *Nardus Sticta* et tourbière haute active), et d'intégrer une station de Bruchie des Vosges.

Les formations végétales des milieux tourbeux présentées ci-après sont classées selon la dynamique naturelle de ces écosystèmes. (cf Schéma de la Dynamique de la végétation dans le complexe tourbeux de Négarioux-Malsagne).

A) EAUX OLIGOTROPHES PAUVRES EN BASES :

Code CORINE : 22.11 X 22.31

1) Surface estimée

Non estimable

2) Description

Il s'agit d'une zone d'eau libre courante et/ou stagnante présente au cœur de la tourbière. Les zones d'eau courantes correspondent à la formation des premiers ruissellements hiérarchisés donnant le ruisseau de Ribière Ladre (parcelles ZO12, ZN26a, ZS 11 & ZS 12). Les zones d'eau stagnante sont présentes essentiellement sur la parcelle ZS 12.

Dans les zones d'eau libre se développe une végétation amphibie ou aquatique en fonction de la profondeur de l'eau et la variation du niveau selon les saisons. Les végétaux présents sont typiques des eaux oligotrophes acides.

Composition floristique

Hypericum elodes *Potamogeton polygonifolius*
Menyanthes trifoliata *Carex rostrata*

3) Evolution

Les zones d'eau courante ont tendance à se fermer par l'avancée de la végétation de la tourbière bombée. La fermeture du ruisseau entraîne la disparition des espèces associées.

Les zones d'eau stagnante marquent le stade initial de la formation d'une tourbière et l'évolution naturelle sera accentuée par l'atterrissement des zones d'eau libre pour faire place à des formations végétales de tourbières bombées.

4) Etat de conservation

Les surfaces d'eau libre et courante sont faiblement représentées sur la tourbière.

5) Gestion préconisée

Sur la parcelle ZN26a, le ruisseau est libre et ses rives ouvertes sont riches en végétation. La végétation est rase le long de son cours permettant une divagation des eaux lors des crues entraînant une érosion naturelle des sols tourbeux favorisant l'implantation de groupements de bas marais riche en espèces à forte valeur patrimoniale.

Il apparaît ainsi souhaitable de dégager les rives, par fauche ou pâturage, pour faciliter l'implantation des végétaux des eaux libres oligotrophes qui ont besoin de lumière.

B) LES TOURBIERES DE TRANSITION ET TREMBLANTS :

Code CORINE : 54.5

1) Surface estimée

3 hectares

2) Description

Ce milieu se présente comme un vaste tapis de sphaignes souple et instable car gorgé d'eau. En effet, cette formation végétale se développe sur une nappe d'eau affleurante plus ou moins profonde. Le tremblant est une association pionnière qui fait la transition entre les groupements végétaux des eaux acides oligotrophes et la tourbière haute active. Cette formation végétale est extrêmement dynamique, ce qui explique une grande variété de faciès et la présence d'espèces végétales appartenant à de nombreux groupements végétaux plus stables dans le temps.

- Tremblant à Trèfle d'eau :

Il est caractérisé par la présence d'un radeau de *Menyanthes trifoliata* ainsi que par l'omniprésence de tapis de sphaignes (*Shagnum spp.*) (parcelles ZS 12 & ZT 1).

Les autres végétaux caractérisant ce faciès sont :

<i>Carex nigra</i>	<i>Eriophorum angustifolium</i>
<i>Carex rostrata</i>	<i>Rhynchospora alba</i>
<i>Potentilla palustris</i>	<i>Drosera rotundifolia</i>
<i>Hypericum elodes</i>	<i>Vaccinium oxycoccos</i>

Tremblant à Laîche à ampoules :

Il est caractérisé par un tapis monospécifique de *Carex rostrata* qui colonise les zones d'écoulement des premiers ruissellements hiérarchisés dans les formations de tourbières hautes. (parcelles ZS 11, ZS 12 & ZT 4)

- Bas marais à Rhynchospore blanc :

Au sein de la tourbière de transition est présente ponctuellement une végétation turficole rare favorisée par le pâturage extensif. Ce groupement peut se développer sur tourbe à nu ou dans des zones de sphaignes hygrophiles. Cet habitat abrite des espèces végétales à haute valeur patrimoniale :

Rhynchospora alba Drosera intermedia

Drosera rotundifolia Carex pauciflora

Cet habitat n'est présent que très localement sur les parcelles ZT 1, ZT 19 & ZS 12.

- Les formations des gouilles :

Les anciennes fosses d'extraction (nommé localement gouilles) abritent un faciès particulier du Rhynchosporion. Ces gouilles sont totalement colonisées par un tapis de sphaignes (*Sphagnum cuspidatum*) très dense sur lequel se développent essentiellement :

Rhynchospora alba Drosera rotundifolia
Vaccinium oxycoccos

Ces gouilles sont localisées sur la partie nommée La Combette de la tourbière. Elles représentent une faible surface (parcelles : ZT 8, 9, 10, 11, 13), et se trouvent toutes au même stade de développement, ce qui indique qu'elles doivent avoir toutes plus ou moins le même âge.

3) Evolution

Ces différentes formations végétales sont toutes marquées par une dynamique évolutive rapide. Ainsi, elles seront rapidement remplacées par des groupements de tourbière haute-active. Mais cette évolution est stoppée par le pâturage traditionnel du bétail (parcelles ZS 12 & ZT 19), bloquant la dynamique naturelle et assurant ainsi la création de mosaïques de groupements végétaux, gages d'une grande richesse spécifique.

4) Etat de conservation

Ces différentes formations végétales représentent une faible proportion de la surface de l'alvéole mais abritent la quasi totalité des espèces végétales de valeur patrimoniale du site.

Les formations se situant hors des parcelles pâturées risquent de disparaître par évolution naturelle, il s'agit des tremblants à Laïches à ampoules, des formations des gouilles (parcelles ZS 12, ZT 4, 8, 9, 10, 11, 13, 18 & 19)

Les autres formations végétales sont présentes uniquement sur les parcelles pâturées et sont maintenues par ce mode de gestion. Sur la parcelle ZT 1, il existe des fragments de tremblant à Trèfle d'eau riches en espèces protégées, mais ceux-ci semblent menacés par le changement des pratiques agricoles (intensification du pâturage, drainage, fertilisation).

5) Gestion préconisée

Ces différentes formations sont fragiles et nécessitent une gestion douce adaptée. Le pâturage extensif bovin est le meilleur moyen pour les préserver. Le pâturage doit rester léger pour ne pas creuser les sols tourbeux détremés. Il doit s'étaler entre le mois de juillet et celui de septembre, en prenant bien en compte la surface de la parcelle. Toute fertilisation des sols doit-être également proscrite. De manière générale, l'optimum écologique des bas-marais est atteint quelques années après l'arrêt du pâturage. Ainsi, la gestion doit être tournante, une ou deux années de pâturage suivi de deux à trois ans d'abandon.

C) LES TOURBIERES HAUTES ACTIVES

Code CORINE : 51.1

1) Surface estimée

58,7 hectares.

Cet habitat représente la plus importante surface sur la tourbière et correspond à un habitat d'intérêt prioritaire. Mais, la formation végétale la plus dominante, au sein de cet habitat, n'est pas la plus riche en espèces à forte valeur patrimoniale, elle correspond à un stade de vieillissement naturel avancé, il s'agit d'une formation haute à Bruyère à Quatre angles.

2) Description

∅ Complexe des tourbières hautes actives

Ce milieu est constitué d'un grand nombre de faciès différents, variant selon les conditions d'hygrométrie stationnelles. Les tourbières hautes actives sont formées par des communautés végétales très oligotrophes, strictement acidiphiles, et le plus souvent hygrophiles. Les végétaux constituant le fond de la végétation sont les sphaignes (*Sphagnum spp.*), les espèces changent selon la disponibilité en eau dans le milieu. Les sphaignes ont une croissance verticale, provoquant une élévation des communautés végétales, donnant des séries de petites buttes. Cette élévation entraîne une exondation d'une grande partie des plantes. Ce changement de régime hydrique entraîne l'apparition de nouvelles communautés végétales, constituées de plantes aux exigences hygrométriques plus faibles.

La surélévation des communautés végétales est une évolution normale des tourbières actives qui sont à ce moment là nommées « tourbières bombées ». Ce bombement ne se fait pas sur l'ensemble du milieu à la même vitesse, ainsi tous les stades d'évolution de la tourbière haute peuvent être observés sur les parcelles. Cette évolution peut être perturbée par des activités anthropiques.

∅ Tourbière haute de transition

Cette formation est issue du rajeunissement d'une tourbière bombée par remise en place d'un pâturage très extensif. Cette formation fait la transition entre la tourbière haute-active typique et la tourbière de transition ou bas-marais acide.

Les espèces dominantes sont les sphaignes qui forment de vastes tapis sur lesquels se développent : *Drosera rotundifolia*, *Carex echinata*, *Carex nigra*, *Rhynchospora alba*.

Les espèces les plus communes sont : *Erica tetralix*, *Calluna vulgaris*, *Molinia caerulea*, *Eriophorum angustifolium*.

De manière plus dispersée, les autres végétaux présents sont : *Eriophorum vaginatum*, *Trichophorum cespitosum*, *Juncus squarrosus*, *Vaccinium oxycoccos*, *Vaccinium myrtillus*.

(Les espèces les plus hygrophiles de cette formation peuvent être rattachées aux bas-marais acides).

Cette formation est présente dans la partie Nord (majeure partie de la parcelle ZN26a et parcelle ZN7), et Est de l'alvéole (parcelles : ZT 8, 9 10, 11, 12, 13 & 14).(Surface estimée : 5,8 hectares)

Ø Tourbière haute active typique

Code CORINE : 51.112

Cette formation s'individualise par des bombements de sphaignes et de polytrics sur lesquels se développent *Drosera rotundifolia* et *Vaccinium oxycoccos*.

Cette formation est présente de manière ponctuelle sur l'ensemble de l'alvéole.

Ø Tourbière haute à Bruyère à Quatre angles

Code CORINE : 51.115 /51.114

Cette formation marque l'évolution naturelle de la tourbière bombée limousine. En effet, les tourbières dans notre région semblent évoluer en même temps vers la tourbière bombée et la « lande tourbeuse ». Cette évolution est liée aux conditions climatiques particulières de la région. Logiquement l'élévation des communautés de sphaignes entraîne une déconnexion des communautés végétales avec les eaux d'écoulement superficiel riches en minéraux dissous (alimentation topogène¹). Ainsi, ces végétaux ne sont alimentés que par l'eau de pluie normalement très pauvre en minéraux dissous (alimentation ombrogène²). Par conséquent, les plantes y sont très oligotrophes et surtout dominées par des espèces de sphaignes.

Le Limousin est marqué par un climat océanique. Ses reliefs marquent une barrière aux perturbations venant de l'océan et les pluies sont encore très ioniques. Ainsi, l'alimentation en eau des végétaux des tourbières limousines est bien ombrotrophe, mais ces eaux sont partiellement ioniques ce qui explique que les communautés végétales présentes sur les tourbières bombées limousines soient composées en partie par des espèces minérotrophes et que la tourbière haute-active typique se trouve en mélange au sein de formations végétales d'aspect de « lande tourbeuse ».

Les espèces végétales qui composent la tourbière haute à Bruyère à quatre angles sont par ordre de dominance :

Erica tetralix (minérotrophe) *Sphagnum papillosum* (minérotrophe)
Eriophorum vaginatum *Sphagnum tenellum* (minérotrophe)
Trichophorum cespitosum *Carex nigra* (minérotrophe)
Molinia caerulea(minérotrophe) *Eriophorum angustifolium* (minérotrophe)
Drosera rotundifolia *Vaccinium oxycoccos*

Cette formation représente la quasi totalité du fond de l'alvéole.

¹ Topogène : l'alimentation en eau des tourbières se fait par le ruissellement des versants.

² Ombrogène : l'alimentation en eau se fait uniquement par les précipitations, phénomène typique des tourbières hautes.

Le faciès à *Calluna* marque le stade ultime de dessiccation de la tourbière bombée. Les espèces hygrophiles sont très peu représentées. L'espèce végétale dominante est *Calluna vulgaris*, on retrouve en petit nombre les espèces des stades antérieurs (*Molinia caerulea*, *Erica tetralix*, *Trichophorum cespitosum*, *Eriophorum angustifolium*, *Juncus squarrosus*). Par contre ces faciès abritent de nombreuses buttes de *Polytricum strictum*, et de lichens. Ainsi que d'importantes stations de *Vaccinium myrtillus*.

Sur le terrain il est possible d'observer facilement un faciès de transition entre les formations strictes à *Calluna vulgaris* et celles à *Erica tetralix*.

Ø Faciès à Narthécie ossifrage

Code CORINE : 51.141

Cette espèce en limite d'aire de répartition est présente au contact des tremblants à *Carex rostrata*. *Narthecium ossifragum* forme des peuplements denses auprès des cariçaies qui se trouvent dans les écoulements d'eau de la parcelle ZS 12. Ce groupement appartient aux formations de suintements et rigoles des tourbières hautes, correspondant aux lignes d'écoulement d'eau amenant l'eau du centre de la tourbière vers la périphérie.

Ø Tourbière haute dégradée à Molinie

Code CORINE : 51.2

La Molinie bleue (*Molinia caerulea*) est une espèce sociale. Lorsque la tourbière haute active s'assèche et laisse place à la tourbière haute à bruyère à quatre angles, la Molinie s'installe et colonise progressivement toute la surface. Elle forme des touradons qui sont constitués par les tiges accumulées des saisons précédentes. Ces touradons empêchent les autres végétaux de s'implanter. Cette formation est très pauvre en espèces, par ailleurs toutes banales.

Ce groupement s'installe principalement lorsqu'il a y eu perturbation du milieu. La Molinie étant minérotrophe, elle se développe souvent à proximité des zones d'écoulement.

Cette formation est principalement présente sur la parcelle ZS 10 & 11, ZT 2 & ZT 3 le long du ruisseau de Ribière Ladre et de ses affluents.

Surface estimée : 7,3 hectares

Ø Prés-bois tourbeux

Code CORINE : 51.16

Cette formation constitue le stade final de la tourbière bombée qui est colonisée progressivement par des buissons ou des arbres comme : *Betula pubescens*, *Pinus sylvestris*, *Salix atrocinerea*, *Salix aurita*, *Frangula alnus*. Ces bosquets sont présents çà et là sur les parcelles.

3) Evolution

La tourbière haute active évolue naturellement vers un assèchement, au profit des espèces de la « lande tourbeuse » (*Erica tetralix*, *Molinia caerulea*, *Calluna vulgaris*), ce qui favorise l'installation des espèces forestières (*Betula pubescens*, *Pinus sylvestris*, *Frangula alnus*, *Salix aurita*).

4) Etat de conservation

La tourbière haute-active typique est présente en mosaïque au sein des formations à *Erica tetralix*, mais couvre une faible surface et l'évolution naturelle va conduire à sa disparition.

La tourbière haute à Bruyère à quatre angles est la formation la plus répandue sur le site, elle marque le stade ultime d'évolution des tourbières avant la colonisation des premiers milieux forestiers.

5) Gestion préconisée

Seul un pâturage léger semble pouvoir stopper l'évolution de la tourbière haute et la rajeunir. Ce milieu est fragile, le pâturage doit-être bien maîtrisé et faire l'objet de suivi scientifique. De plus, l'état de la végétation et la présence de nombreux touradons peuvent compliquer le retour des bêtes sur ces zones.

D) BETULAIE TOURBEUSE

Code CORINE : 44A1

1) Surface estimée

50 ares

2) Description

Cette formation est très proche du bas marais tourbeux. Elle se trouve sous le couvert d'un peuplement de bouleau pubescent (*Betula pubescens*). Les espèces dominantes sont :

Juncus acutiflorus	Sphagnum sp
Eriophorum angustifolium	Carex rostrata
Carex echinata	Carex nigra
Molinia caerulea	Vaccinium oxycoccos
Carex vesicaria	Juncus effusus
Agrostis canina	Dactyloriza maculata

Certaines zones sont très humides et permettent l'apparition des tremblants à Trèfle d'eau (*Menyanthes trifoliata*) et à Comaret (*Potentilla palustris*).

3) Evolution

L'évolution normale de la strate basse devrait conduire progressivement à la tourbière haute-active. Le peuplement de bouleau devrait vieillir progressivement puis dépérir, si la strate basse reste aussi humide, les conditions écologiques ne seront pas favorables au développement d'autres espèces forestières.

4) Etat de conservation

Le fonctionnement écologique de cette bétulaie est singulier sur le site. En effet, elle n'est présente qu'au bas de la parcelle ZT 19. Le bas de cette parcelle est pâturé. Elle devait être drainée, par le passé, et les eaux d'écoulement devaient se diriger vers la parcelle ZS 12b (un fossé est encore visible). Maintenant, la parcelle ZS 12b étant abandonnée le drainage n'est plus efficace, l'eau stagne sur la parcelle ZT 19 permettant le développement de bas-marais et des tremblants, mais l'installation de cette formation doit-être postérieur, au développement du peuplement de bouleau.

Actuellement cette formation est dégradée par le fait qu'elle se trouve en contre bas d'une prairie de fauche. En effet, les amendements apportés sur la parcelle sont partiellement mobilisés par les eaux de ruissellement et diminuent l'oligotrophie du bas marais. Ce changement écologique est très bien traduit par la flore puisque les espèces dominantes sont des minérotrophes (*Juncus acutiflorus*, *Juncus effusus*, *Cirsium palustre*).

5) Gestion préconisée

Il s'agit de maintenir le pâturage sur la bétulaie. De plus, pour éviter la dégradation du milieu due à la migration des produits d'épandage, il semble souhaitable de laisser une bande d'herbe (5 mètres de large) fauchée à l'automne pour fixer les flux avant la zone humide.

E) PRAIRIE OLIGOTROPHE A MOLINIE

Code CORINE : 37.31

1) Surface estimée

5,1 hectares

2) Description

Il s'agit d'une prairie humide oligotrophe, connaissant une fluctuation annuelle du niveau d'eau, sur des sols tourbeux ou paratourbeux. L'installation de cette formation est due en partie à l'effet drainant du fossé périphérique qui engendre des stades de dégénérescence des milieux tourbeux et de leur formation végétale typique. De plus, le ruissellement des eaux le long des versants où se situent des parcelles en prairies favorise et accentue le développement des Molinaies. En effet, une partie de la fertilisation des prairies migre dans le fond tourbeux entraînant des changements écologiques, influant sur la flore.

Ces formations sont constituées par une large gamme d'espèces hygrophiles d'écologie et de phénologie très plastiques. Les espèces présentes sont : *Molinia caerulea*, *Cirsium palustre*, *Lotus pedunculatus*, *Juncus acutiflorus*, *Juncus effusus*, *Carex nigra*, *Luzula multiflora*, *Potentilla erecta*, *Agrostis canina*, *Pteridium aquilinum*, *Ceratocarpus claviculata*.

Ces molinaies sont présentes sur la parcelle ZN26a, où elle correspond à une zone de tourbière haute dégradée à Molinie qui a été fauchée puis pâturée.

Elles se situent également en périphérie du lieu-dit les Combettes, au niveau du contact entre le fond tourbeux et les versants.

Le fossé périphérique semble n'avoir été creusé que sur la partie est de l'alvéole, il est absent à l'ouest du bouton central et c'est l'effet drainant de cet ancien fossé qui a contribué à l'installation de cette formation.

Elle est présente aussi sur la parcelle ZT 19b en contact immédiat avec les prairies de versant.

3) Evolution

En cas de non gestion par le pâturage cette formation va évoluer vers une lande à Molinie paucispécifique. La Molinie va former des touradons supprimant les autres espèces végétales et cette formation est très difficilement réhabilitable une fois les touradons installés.

4) Etat de conservation

Cet habitat pauvre en espèces et indiquant une dégradation du milieu tourbeux est en expansion sur le fond tourbeux, suite à des modalités de gestion inadaptées, et à la fertilisation des prairies de fauche. En effet, en plusieurs points du périmètre Natura 2000, des parcelles de tourbière haute à Bruyère à quatre angles et tourbière haute dégradée à Molinie ont été gyrobroyées. Ce mode de gestion, s'il n'est pas suivi immédiatement d'un pâturage, ne fait que favoriser la Molinie, ce qui est le cas à l'Est de la parcelle ZT 5.

5) Gestion préconisée

Il s'agit de maintenir et/ou permettre le retour d'un pâturage extensif. De plus, une réflexion à l'échelle du bassin versant permettant de limiter les flux de fertilisants par des pratiques de gestion extensive sur les prairies en amont est souhaitable.

F) PRAIRIE TOURBEUSE A JONC ACUTIFLORE

Code CORINE : 37.22

1) Surface estimée

10,0 hectares

2) Description

La Joncaie acutiflore est une prairie tourbeuse, dont l'évolution vers la tourbière de transition est bloquée par un pâturage extensif, ainsi que par des caractéristiques pédologiques permettant un assèchement estival. La pression de pâturage s'exerce de façon différente en fonction de l'appétence des végétaux. Le pâturage entraîne des apports organiques (fèces) favorisant certaines espèces minérotophes au détriment des espèces végétales oligotrophes habituellement caractéristiques des zones tourbeuses. Ce groupement est aussi favorisé par la migration des fertilisants provenant des versants. La Joncaie acutiflore est riche en espèces, elle est caractérisée en Limousin par des espèces d'affinité atlantique comme *Scutellaria minor*, *Wahlenbergia hederacea* et dans une moindre mesure *Carum verticillatum*. Outre ces espèces végétales, on y rencontre :

<i>Carex echinata</i>	<i>Myosotis scorpioides</i>
<i>Carex panicea</i>	<i>Agrostis canina</i>
<i>Pedicularis sylvestris</i>	<i>Holcus mollis</i>
<i>Juncus squarrosus</i>	<i>Danthonia decumbens</i>
<i>Juncus effusus</i>	<i>Antoxantum odoratum</i>
<i>Molinia caerulea</i>	<i>Lotus uliginosus</i>
<i>Viola palustris</i>	

Cette formation est présente principalement sur la parcelle ZN26c, ZN7 et ZT 1, et çà et là sur les marges des parcelles ZT 18, et 19.

3) Evolution

Cette formation est apparue récemment par dégradation d'une formation de tourbière de transition. En effet, la formation présente sur la parcelle ZT 1, subit actuellement une gestion agricole trop forte pour ce milieu fragile. En effet, le pâturage est plus précoce et plus long que sur les autres parcelles gérées de la tourbière. Elle fait l'objet de travail mécanisé (fauchage) ainsi que d'apport d'amendements. De plus un réseau de drain a été creusé. Tous ces travaux ont entraîné la dégradation de la végétation de type tourbière de transition pour favoriser l'implantation d'une joncaie acutiflore. Si la pression agricole ne diminue pas la végétation risque d'évoluer vers une prairie mésophile banale avec les zones les plus humides colonisées par le jonc épars (*Juncus effusus*).

4) Etat de conservation

Les espèces intéressantes des prairies tourbeuses sont relictuelles : *Pedicularis sylvestris*, *Juncus squarrosus*, *Nardus stricta*, *Viola palustris*, *Erica tetralix*, *Trichophorum cespitosum*. Les secteurs de bas marais présents dans la parcelle ZT 1 (habitat d'intérêt communautaire) sont menacés par le réseau de drainage et l'intensification du pâturage. Les espèces prairiales sont en expansion *Holcus lanatus*, *Anthoxantum odoratum* ...

5) Gestion préconisée

Afin d'empêcher la banalisation de la flore et la dégradation par minéralisation superficielle de la tourbe sur la parcelle ZT 1, il convient de supprimer le drainage (modalité d'application de la Loi sur l'eau). De plus, il convient de ne plus amender la parcelle et diminuer son chargement pastoral. Ces mesures doivent permettre le retour de communautés végétales riches en espèces à forte valeur patrimoniale.

G) FORMATION HERBEUSE A *NARDUS STRICTA*, RICHES EN ESPECES SUR SUBSTRATS SILICEUX DES ZONES MONTAGNARDES

Code CORINE : 35.1

1) Surface estimée

11,8 hectares

2) Description

Sur le plateau de Millevaches, cette pelouse acide oligotrophe sèche marque la transition habituelle entre la lande sèche des versants et les fonds de vallons tourbeux. Cette formation rase est maintenue par le pâturage, les deux espèces caractéristiques sont le Nard raide (*Nardus stricta*) et le Jonc rude (*Juncus squarrossus*) qui sont des refus. Au sein de cette pelouse, de nombreuses espèces végétales se développent comme :

<i>Polygala serpyllifolia</i>	<i>Rhinanthus alectorolophus</i>
<i>Arnica montana</i>	<i>Luzula campestris</i>
<i>Potentilla erecta</i>	<i>Gensita anglica</i>
<i>Gentiana lutea</i>	<i>Campanula rotundifolia</i>
<i>Lotus corniculatus</i>	<i>Galium saxatile</i>
<i>Festuca rubra</i>	<i>Achillea millefolium</i>
<i>Rumex acetosella</i>	<i>Agrostis capillaris</i>
<i>Deschampsia flexuosa</i>	<i>Danthonia decumbens</i>
<i>Genista pilosa</i>	<i>Ulex minor</i>

Des lambeaux sont présents sur le versant ouest du Mulassou entre la lande sèche et la tourbière haute à Bruyère à quatre angles.

La plus grande surface se trouve sur la partie Est de la parcelle ZN26a, c et ZN7.

3) Evolution

L'arrêt du pâturage entraîne l'évolution de cette formation vers la lande sèche, provoquant la disparition des espèces caractéristiques de la pelouse.

4) Etat de conservation

Les nardaies sont devenues exceptionnelles sur le plateau de Millevaches. Bien que la nardaie présente sur la parcelle ZT 1 soit dégradée, en raison d'un apport organique, globalement celles présentes sur le site Natura 2000 sont très intéressantes et encore de bonnes qualités.

5) Gestion préconisée

Il convient d'assurer un pâturage extensif sans amendement qui permet de maintenir cet habitat d'intérêt prioritaire.

H) LANDE SECHE SUB-MONTAGNARDE

Code CORINE : 31.21

1) Surface estimée

7,0 hectares

2) Description

La lande sèche se développe sur les sols acides oligotrophes, mésophiles à xériques, dans les plaines jusqu'aux basses montagnes.

Cette communauté est marquée par la dominance des chaméphytes comme : *Calluna vulgaris*, *Genista pilosa* (*Erica tetralix*, *Ulex minor*, *Genista anglica*). De nombreuses herbacées les accompagnent comme : *Pteridium aquilinum*, *Nardus stricta*, *Galium saxatile*, *Agrostis canina*, *Potentilla erecta*, *Deschampsia flexuosa*

L'aspect montagnard de ce type de lande est souligné par la présence d'*Arnica montana* et *Vaccinium myrtillus* et à la grande rareté d'*Ulex minor*.

Les landes sèches sont devenues rares sur le site Natura 2000, alors qu'elles devaient couvrir au début du siècle l'ensemble du bassin versant. Elles sont présentes au centre de l'alvéole, au niveau de l'affleurement granitique qu'est le Mulassou, et sur les parcelles ZO11 et ZT18.

3) Evolution

Cette formation a tendance à se boiser naturellement. Ainsi un faciès boisé peut être distingué. Les espèces forestières dominantes sont : *Juniperus communis*, *Pinus sylvestris*, *Frangula alnus*, *Populus tremula*, *Quercus robur*.

4) Etat de conservation

Les landes sont menacées de boisement naturel à plus ou moins long terme. Leur état de conservation est encore acceptable mais risque de se dégrader rapidement, les chaméphytes semblent sénescents.

5) Gestion préconisée

Sur les secteurs les plus vieux seule une fauche peut-être envisagée pour rajeunir la lande. Une telle gestion doit favoriser la création de pelouses à Nard. Les secteurs les plus colonisés par les arbres doivent être réouverts.

I) HETRAIE A HOUX

Code CORINE : 41. 12

1) Surface estimée

2,0 hectares

2) Description

Les hêtraies forment des futaies d'une hauteur d'une dizaine de mètres. Les peuplements sont le plus souvent monospécifiques (ou paucispécifiques).

Ces formations se développent sur un sol plus ou moins profond de la série des sols bruns.

Le feuillage de ce type de peuplement est dense, rendant indisponible l'énergie lumineuse pour les espèces végétales du sous-bois. De plus, la litière est épaisse et se dégrade mal, ne favorisant pas la végétation de la strate basse. Ainsi, le sous-bois de ces hêtraies est relativement pauvre en végétation.

La strate arborée est composée exclusivement par le Hêtre (*Fagus sylvatica*). La strate arborée basse est beaucoup plus diversifiée, composée essentiellement par le Houx (*Ilex aquifolium*) et dans les zones les plus lumineuses par : Sorbier des oiseleurs (*Sorbus aucuparia*), Alisier Blanc (*Sorbus aria*), du Bouleau (*Betula pendula*) et le Chêne rouvre (*Quercus robur*).

La strate basse reste très éparse : *Vaccinium myrtillus*, *Deschampsia flexuosa*.

Sur le site Natura 2000, seules 2 parcelles sont occupées en partie par cet habitat : les parcelles ZO9 et ZT13.

3) Evolution

Les conditions climatiques montagnardes peuvent être considérées comme un facteur limitant à la croissance des hêtres, essentiellement pendant les premiers stades (gaulis, perchis). Les gelées tardives, fréquentes sur le plateau, occasionnent souvent des dégâts lors du débouillage du feuillage, entravant ainsi la production annuelle de bois. Certains arbres sont abîmés (branches cassées, fourches, mauvaises cicatrisations) entraînant la création d'habitats favorables aux animaux liés au bois (invertébrés xylophages, animaux cavernicoles).

4) Etat de conservation

Les hêtraies semblent encore jeunes sur le périmètre Natura 2000, il y a encore beaucoup d'essences ligneuses marquant les stades antérieures (*Betula pendula*, *Quercus robur*). Néanmoins le sous-bois est composé essentiellement par des jeunes plants de Hêtre signifiant l'installation durable de la hêtraie sur ces parcelles.

5) Gestion préconisée

La non gestion permet de maintenir cet habitat en l'état.

J) BOISEMENT SPONTANE

Code CORINE : 31.8F

1) Description

Les boisements se sont développés sur d'anciennes parcelles de landes ou de prairies permanentes. Les espèces arborées sont essentiellement: *Quercus robur*, *Pinus sylvestris*, *Sorbus aucuparia*, *Betula pendula*, *Populus tremula*, *Sorbus aria*

Le sous-bois est composé par : *Calluna vulgaris*, *Vaccinium myrtillus*, *Pteridium aquilinum*, *Cystisus scoparius*, *Deschampsia flexuosa* . . .

2) Evolution

La strate haute est composée par des essences forestières colonisatrices des milieux ouverts (*Betula pendula*, *Pinus sylvestris*, *Quercus robur*). Ce boisement forestier primaire évolue lentement vers le milieu forestier optimal du plateau de Millevaches avec l'apparition dans la strate basse de Houx (*Ilex aquilifolium*) et du Hêtre (*Fagus sylvatica*). Au sein de ses essences majoritaires se développent d'autres espèces des forêts montagnardes : *Sorbus aucuparia*, *Sorbus aria*. Ainsi que des espèces provenant des plantations alentours *Pseudotsuga menziesii*, *Picea abies*.

4) Etat de conservation

Le boisement des anciennes landes est encore récent et les espèces présentes en sous bois sont rémanantes des habitats antérieurs. De plus, il y a peu d'espèces végétales typiques des sous bois montagnards.

5) Gestion préconisée

Les boisements les plus anciens qui évoluent naturellement vers la Hêtraie à Houx (habitat d'intérêt communautaire) sont à préserver.

Par contre, les boisements les plus récents progressant sur les landes sèches relictuelles doivent être éliminés pour favoriser le maintien de cet autre habitat d'intérêt communautaire que sont les landes sèches et en voie de régression sur l'ensemble du territoire communautaire.

III) Espèces floristiques remarquables

A) ESPECE A FORTE VALEUR PATRIMONIALE : LA BRUCHIE DES VOSGES

Cette mousse visée à l'annexe II de la Directive Habitats, et rare au niveau national, est inscrite comme « en danger » à la liste rouge européenne des Bryophytes du Conseil de l'Europe.

Elle est également inscrite à l'annexe I de la Convention de Berne.

Une station de cette mousse d'intérêt communautaire a été localisée au lieu dit « Le Fasailoux » en limite de parcelle ZN7 et ZN26 dans une zone de joncaie acutiflore lors d'une campagne d'inventaire effectuée par le Conservatoire Botanique National du Massif Central.

Sa présence témoigne d'une bonne qualité de l'eau coulant à proximité, néanmoins des recherches complémentaires sont à effectuer afin de s'assurer de cette présence sur le site Natura 2000.

B) AUTRES ESPECES REMARQUABLES

Parmi les autres plantes recensées, 2 espèces sont protégées au niveau national par arrêté ministériel du 31 août 1995 et une est protégée au niveau régional. Outre ces espèces protégées, il existe 5 autres taxons remarquables.

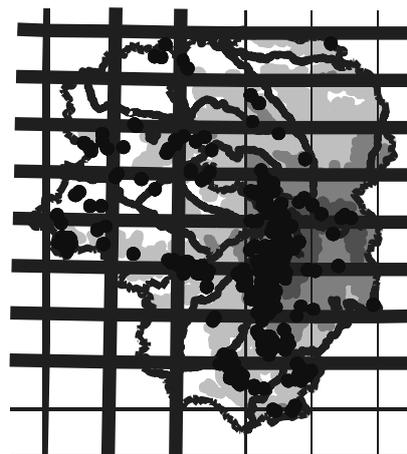
<i>Nom latin</i>	<i>Nom Commun</i>	Protection	Niveau d'intérêt	Indice de rareté régionale	Fréquence sur le site
<i>Drosera intermedia</i>	Rossolis intermédiaire	PN	National	Localisée	Rare
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rossolis à feuilles rondes	PN	National	Localisée	Abondante localement
<i>Carex pauciflora</i>	Laîche à peu de fleurs	PR	Régional	Assez commune à localisée	Très rare
<i>Arnica montana</i>	Arnica des montagnes	–	Régional	Localisé, en altitude	Rare, sur lande sèche uniquement
<i>Eriophorum angustifolium</i>	Linaigrette à feuilles étroites	–	Régional	Assez commune à localisée	Assez fréquente
<i>Eriophorum vaginatum</i>	Linaigrette engainée	–	Régional	Assez commune à localisée	Commune
<i>Narthecium ossifragum</i>	Narthecie ossifrage	–	Régional	Assez commune	Très rare
<i>Vaccinium oxycoccos</i>	Canneberge	–	Régional	Assez rare et localisée	Commune

1) *Rossolis intermédiaire*, *Drosera intermedia* Hayne, il s'agit d'une plante carnivore vivace à bourgeon hivernal discret vivant dans les tourbières, généralement sur la tourbe nue des dépressions temporairement inondées.

En France, présente dans l'Ouest, le Centre et l'Est, entre 0 et 1500 m d'altitude. Absente du pourtour méditerranéen. Elle est en forte régression depuis un siècle.

En Limousin, elle est moins abondante que *Drosera rotundifolia*. Toutefois, il subsiste de nombreuses stations, souvent limitées à une surface réduite à quelques mètres carrés. Stations dispersées en Haute-Vienne, plus concentrées sur le plateau de Millevaches, les Monédières et sur les plateaux corréziens.

Sur le site, cette espèce est limitée à la zone pâturée de la parcelle ZT 19 et ZT 12 où elle s'exprime en mélange avec *Drosera rotundifolia*. Dans ces secteurs de tourbe à nu et de bas marais, elle est relativement abondante.



2) *Rossolis à feuilles rondes*, *Drosera rotundifolia* L., cette plante carnivore se développe dans les tourbières acides de l'étage inférieur à l'étage alpin (0-2000m). Elle pousse généralement sur les tapis de sphaignes. Elle forme parfois des peuplements abondants dans ces stations.



Rare en France sur l'ensemble du territoire, mais dispersée partout sauf en Provence et Alpes du Sud. Elle est en forte régression depuis un siècle, suite à la destruction de ses habitats.

Plante carnivore facile à observer dans les prairies tourbeuses et tourbières du Limousin, relativement abondante sur le plateau de Millevaches.

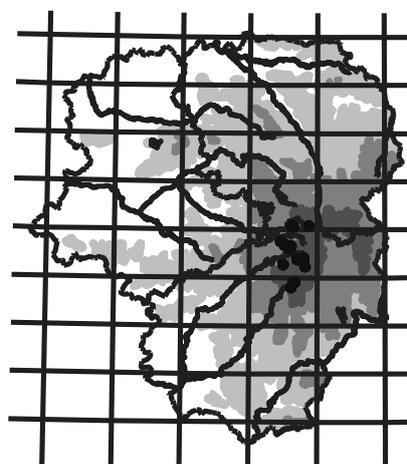
Sur le site elle est très abondante dans les fosses de tourbage, aujourd'hui comblées par d'épais tapis de sphaignes. On la trouve aussi plus dispersée dans les zones de tourbières hautes actives. Les principales stations se trouvent sur les parcelles ZT : 1, 8, 9, 10, 13, 19 et ZS 12.

3) *Laïche à peu de fleurs*, *Carex pauciflora* Lightf, cette espèce boréale des tourbières à sphaignes se développe dans les anciennes fosses de tourbage comblées par les sphaignes encore bien humides.

En France, elle est présente dans les étages montagnards et subalpin des Vosges, Jura, Massif Central et Alpes.

En Limousin, elle est localisée dans les tourbières du versant occidental du plateau de Millevaches vers 800m d'altitude, surtout en Corrèze, une seule localité en Creuse.

Cette espèce rare et protégée en Limousin est présente uniquement sur la parcelle ZS 12b dans la zone de bas-marais qui semble encore pâturée, dans ce secteur la station est importante.

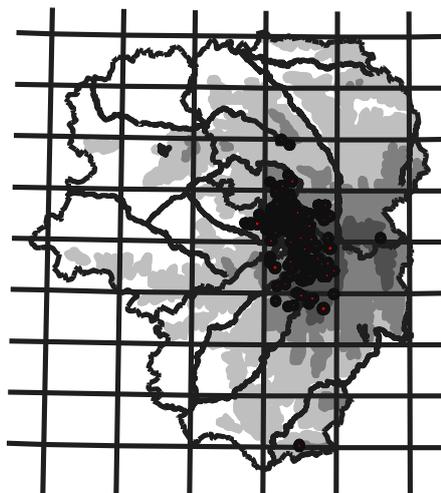


4) *Canneberge*, *Vaccinium oxycoccos* (Hill) A. Gray, ce sous-arbrisseau très grêle à feuilles sempervirentes se rencontre dans les tourbières hautes à sphaignes. C'est une espèce héliophile, de l'étage montagnard, sur des sols tourbeux acides.

Elle est assez rare dans les massifs montagneux anciens comme le Massif Central, les Vosges et les Ardennes, et très rare dans les Alpes, la Bourgogne, la Normandie, la Picardie et la Bretagne. Absente ailleurs. Plante inscrite au Livre Rouge des espèces végétales menacées de France dans la catégorie à surveiller.

Sa répartition est effectivement limitée à la façade occidentale du Plateau de Millevaches. Soulignons toutefois l'existence de trois stations isolées à plus basse altitude : deux en Creuse, près de Guéret et une en Corrèze près de Mercoeur.

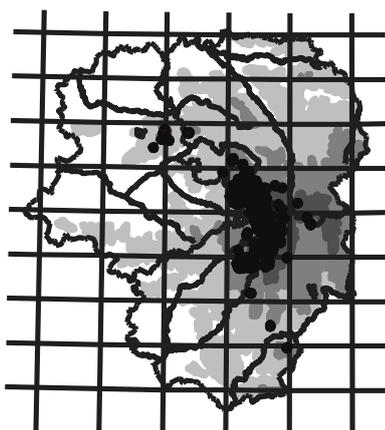
Sur le site l'espèce est particulièrement présente sur l'ensemble des zones tourbeuses. Il est également possible que *Vaccinium microcarpum*, espèce très proche, soit présente sur le site.



5) *Linaigrette engainée*, *Eriophorum vaginatum* L., cette espèce vivace, cespiteuse, héliophile, hygrophile et acidiphile, se développe dans les tourbières à sphaignes et landes tourbeuses. Elle caractérise les tourbières hautes actives. Cette plante boréale est présente en France surtout en montagne (Vosges, Jura, Massif central, Nord des Alpes, Pyrénées centrales et orientales). Çà et là, rare en plaine, dans la moitié Nord du pays où elle est en régression.

En Limousin, cette espèce possède une aire bien délimitée où elle peut couvrir de grandes surfaces dans les landes tourbeuses des monts d'Ambazac et du versant occidental de la Montagne limousine au-dessus de 600m, depuis le nord du lac de Vassivière jusqu'au Sud des Monédières.

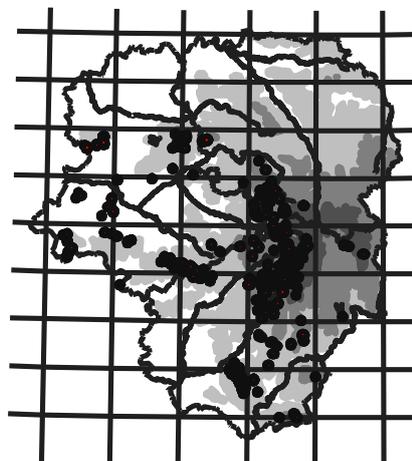
Sur le site cette espèce est très présente.



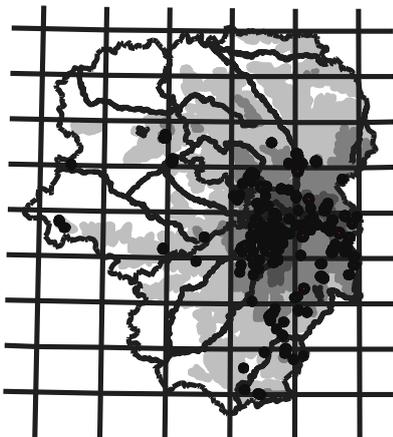
6) *Narthécie ossifrage*, *Narthecium ossifragum* (L.) Hudson, cette plante vivace se développe dans les landes tourbeuses et les tourbières acides atlantiques. Cette espèce à rhizome a tendance à former des populations denses, étouffant les espèces concurrentes.

En France, elle possède une répartition très occidentale : Massif armoricain, bordure occidentale du Massif central depuis le Limousin jusqu'à la Montagne noire, les Landes de Gascogne et les Pyrénées.

En Limousin, elle est commune dans les monts d'Ambazac, sur tout le rebord occidental de la Montagne limousine et le massif de Roche de Vic. Absente dans le nord de la Haute-Vienne, tout le nord et l'est de la Creuse, l'Ouest de la Corrèze et le bassin de Brive. Elle reste plus ou moins rare ailleurs.



Sur la tourbière de Négarioux Malsagne, la présence de la Narthécie est intéressante car elle marque la limite orientale de répartition de cette espèce pour le massif central. Sur le site l'espèce est peu abondante. Elle est présente sur la parcelle ZS 12 en plusieurs stations.



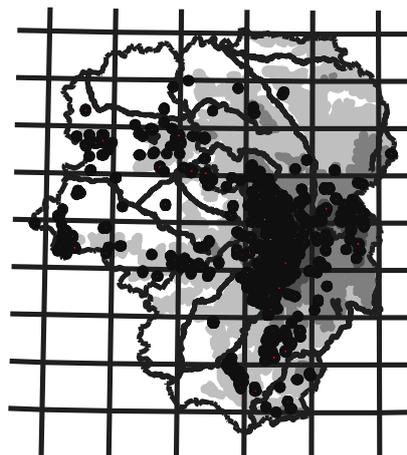
7) *Arnica des montagnes*, *Arnica montana* L. Cette plante vivace, acidiphile affectionne les pelouses maigres, les landes et les bois clairs. En France, elle est assez commune en montagne, rare en Alsace, dans le Centre et dans les Landes. En Limousin, l'*Arnica* est relativement abondante sur la Montagne Limousine avec quelques rares points dispersés ailleurs. Sur le site, d'importantes stations sont présentes sur les landes sèches encore bien ouvertes sur le bombement central de l'alvéole. Il existe des stations en sous-bois.

8) Linaigrette à feuilles étroites, *Eriophorum angustifolium* Honckeny.

Cette plante vivace héliophile, acidiphile et hygrophile se développe dans les landes, marais tourbeux et tourbières à sphaignes. Elle caractérise souvent les zones de bas marais actif. Elle était autrefois répandue dans presque toute la France sauf en région méditerranéenne, mais actuellement elle est en forte régression.

En Limousin, elle est commune ou assez commune sur les reliefs, surtout à l'Ouest : monts de Blond, monts d'Ambazac, hauteurs de la Chapelle-Montbrandeix et de Magnac-Bourg. Ainsi que sur la montagne limousine : Monédières, plateau de Millevaches (où elle est très commune dans l'Ouest) et les plateaux du Sud-Est corrézien. Elle est absente dans le Nord de la Haute-Vienne, la majeure partie de la Creuse, l'Ouest et le Sud-Ouest de la Corrèze.

Sur le site, elle est très présente sur les parties encore pâturées, comme dans le nord-est du site, où sur les zones pâturées des parcelles ZT 8 à 14, ainsi que les parcelles ZT 19 et ZS 12. Ailleurs sur la tourbière elle est présente çà et là dans les zones les plus humides.



IV) Espèces faunistiques remarquables

A) ESPECES A FORTE VALEUR PATRIMONIALE

Deux espèces sont principalement présentées ici. Il s'agit des espèces inscrites aux annexes de la Directive Habitats et Oiseaux qui semblent avoir le plus intérêt pour le site Natura 2000 et pour lesquelles une gestion particulière doit s'appliquer pour les conserver.

1) La Loutre d'Europe (*Lutra lutra*)

Espèce annexe II de la Directive Habitats

Ecologie et répartition

La loutre est un des plus grands mustélidés d'Europe pour une taille moyenne d'environ 70 à 90 cm pour le corps, 30 à 45 cm pour la queue et un poids moyen de 5 à 12 kg.

Les "catiches", gîtes diurnes réservés au repos, sont choisies en fonction de critères de tranquillité et de couvert végétal.

L'espèce est territoriale et individualiste, les couples ne se forment que lors de la période d'accouplement. Les femelles peuvent se reproduire à n'importe quel moment de l'année. Les portées comptent généralement deux, rarement trois loutrons, sevrés vers l'âge de huit mois.

Après avoir subi un très net déclin dans la plupart des pays d'Europe, les populations actuelles remontent de façon significative. La reconquête du bassin hydrographique Loire - Bretagne depuis la région Auvergne et Limousin est actuellement observée.

Statut de protection

Protection nationale.

Directive Habitats : Annexes II et IV

Convention de Berne : Annexe II

Convention de Washington : Annexe I

Distribution sur le site

La loutre est signalée dans le secteur de la Vallée de la Chandouille, mais aucun indice n'a permis de confirmer sa présence sur le périmètre Natura 2000 précisément.

Menaces

Sur le site, les menaces pesant sur la Loutre peuvent être :

le piégeage par captures accidentelles à l'aide d'engins non sélectifs,
la dégradation de la qualité de l'eau.

Gestion préconisée

Il est nécessaire de préserver la qualité des eaux du site Natura 2000, et de procéder à des recherches complémentaires.

2) L'Engoulevent d'Europe (Caprimulgus europaeus)

Espèce annexe I de la Directive Oiseaux

Ecologie et répartition

L'engoulevent est un oiseau de taille moyenne d'une longueur de 26 cm et d'une envergure de 57 cm.

Cet oiseau s'observe au crépuscule lorsqu'il chasse les insectes dans les milieux ouverts ou les clairières entre le mois de mai et le mois d'août. Il niche dans les milieux ouverts comme les landes sèches, les coupes forestières, les jeunes plantations.

Ce migrateur transsaharien connaît une diminution importante de ses effectifs. Cette régression est due à la destruction de ses milieux de reproduction, alliée à une diminution de ses proies (insectes) due aux modifications des pratiques agricoles. En Limousin l'espèce est assez rare.

Statut de protection

Protection nationale

Directive Oiseaux: Annexe I

Convention de Berne : Annexe II

Distribution sur le site

Un mâle chanteur a été entendu (1996, étude SEPOL) plusieurs fois sur le Mulassou. Il est très probable qu'il niche dans les zones de landes sèches arborées présentes sur le site.

Menaces

Sur le site la principale menace pesant sur cette espèce est la colonisation progressive des landes par les espèces forestières.

Gestion préconisée

Il est nécessaire de procéder à la réouverture des landes de la butte centrale et des versants de l'alvéole.

B) AUTRES ESPECES REMARQUABLES :

1) *Mammifères*

Sur le site, 14 espèces de mammifères ont été contactées, dont 7 espèces de micromammifères. Une espèce de micromammifères est remarquable : La Crossope aquatique (*Neomys fodiens*).

C'est une espèce protégée au niveau national, sa présence est représentative de la bonne qualité des cours d'eau.

Cette musaraigne fréquente les petits cours d'eau, les zones tourbeuses conservant de l'eau en surface et une épaisse couverture végétale. Elle utilise les passages de Campagnol amphibie pour se déplacer. Elle capture principalement des Arthropodes aquatiques, mais également des têtards. Sa salive toxique immobilise ses proies. Le domaine vital de ces individus territoriaux est en moyenne de 150 à 200 mètres linéaires de cours d'eau ou 80 à 120 m² de surface.

En Limousin, cette espèce est présente dans la majorité de la région, sauf dans le Nord et Nord-Ouest où l'intensification de l'agriculture engendre la pollution des cours d'eau et la mort de ses proies. Mais ses effectifs sont faibles et menacés par les transformations de l'agriculture (forestation, drainage, abandon des tourbières).

Sur le site, un individu a été capturé sur une coulée de Campagnol amphibie.

2) *Reptiles et amphibiens*

Espèces	Protection					Liste rouge		Rareté régionale
	France	Dir Hab	Berne	Bonn	Wash.	France	Monde	Limousin
<i>Tritus helveticus</i>	N		B3			S		Commun
<i>Alytes obstetricans</i>	N	AN	B2			I		Assez commun
<i>Lacerta vivipara</i> *	N		B3			S		Assez rare
<i>Vipera berus</i> *								Rare
<i>Bufo bufo</i>	N		B3			S		Commun

Indice de rareté régionale : GMHL *: vivant directement sur la tourbière

Le Lézard vivipare (*Lacerta vivipara*), est le reptile le plus septentrional du monde. Ce petit lézard fréquente les landes humides, molinaies, forêts claires et humides, que les zones soient pâturées ou non. L'humidité du milieu et l'ensoleillement constituent les facteurs déterminants de son biotope. Les densités moyennes par hectare sont de l'ordre de 100 à 200 individus (Pilorge, 1982). L'hivernage commence en octobre et finit en mars-avril. Des températures inférieures à zéro degré ne sont pas létales.

La Vipère péliade (*Vipera berus*) est une espèce nordique. Elle fréquente tous les milieux humides et froids qui excluent la Vipère Aspique. Les mâles sont territoriaux, la distance entre deux individus est souvent de 200 mètres minimums. Les lézards vivipares constituent souvent la nourriture des vipéreaux. L'hivernage a lieu d'octobre à mars.

3) *Poissons*

Les pêches électriques réalisées dans le ruisseau de Ribière Ladre (classé en 1^{ère} catégorie piscicole) par la Brigade du Conseil Supérieur de la Pêche dans le but de vérifier la présence de deux espèces : la Lamproie de planer et le Chabot, ne se sont pas révélées concluantes.

Néanmoins l'inventaire piscicole en aval du site Natura 2000 a permis de mettre en évidence la présence de souches sauvages de Truites fario. Une telle population mérite d'être conservée en préservant le niveau actuel de qualité de l'eau.

4) *Oiseaux*

Liste récapitulative des oiseaux observés sur le périmètre Natura 2000.

<i>Espèces</i>	<i>Protection</i>					<i>Liste rouge</i>		<i>Rareté régionale</i>
	France	Dir Ois	Berne	Bonn	Wash.	France	Monde	Limousin
Canard colvert		OII, OIII	B3	B2				Commun
Milan noir	N	OI	B2	B2	W2, C1			Commun
Buse variable	N		B2	B2	W2, C1			Commun
Caille des blés		OII/2	B3	B2				Peu commun
Vanneau huppé (N)		OII/2	B3	B2				Localisé
Pigeon ramier		OII/1 OIII/2						Commun
Coucou gris (N)	N		B3					Commun
Engoulevent d'Europe (N)	N	OI	B2					Rare
Martinet noir	N		B3					Très commun
Pic noir	N	OI	B2					Localisé
Roitelet huppée (N)	N		B2					Très commun
Grimpereau des jardin	N		B2					Très commun
Alouette lulu	N	OI	B3					Commun
Hirondelle rustique	N		B2					Très commun
Pipit des arbres (N)	N		B2					Commun
Pipit farlouse (N)	N		B2					Rare & localisé

Troglodyte(N)	N		B2					Très commun
Bergeronnette ruisseaux (N)	N		B2					Très commun
Accenteur mouchet(N)	N		B2					Très commun
Rouge gorge(N)	N		B2					Très commun
Tarier des prés(N)	N		B2					Rare & localisé
Tarier pâtre(N)	N		B2					Commun
Merle noir(N)		OII/2	B3					Très commun
Grive musicienne(N)		OII/2	B3					Commun
Grive draine		OII/2	B3					Commun
Fauvette grisette(N)	N		B2					Commun
Fauvette à tête noire(N)	N		B2					Très commun
Pouillot siffleur(N)	N		B2					Commun
Pouillot véloce(N)	N		B2					Très commun
Pouillot fitis(N)	N		B2					Commun
Mésange nonnette	N		B2					Commun
Mésange charbonnière(N)	N		B2					Très commun
Mésange noire(N)	N		B2					Commun
Mésange bleue(N)	N		B2					Très commun
Mésange huppée	N		B2					Peu commun
Pie grièche écorcheur (N)	N	OI	B2					Commun
Pie grièche grise	N		B2					Rare
Geai des chênes		OII/2						Très commun
Corneille noire		OII/2						Très commun
Etourneau sansonnet		OII/2						Très commun
Moineau domestique								Très commun
Pinson des arbres(N)	N		B3					Très commun
Chardonneret(N)	N		B2					Très commun
Linotte mélodieuse(N)	N		B2					Très commun
Bouvreuil	N		B3					Très commun
Bruant jaune(N)	N		B2					Très commun

(N) :oiseaux nicheurs sur le site où sur les milieux juxtant l'alvéole.

5) Invertébrés

Ø Odonates :

Peu d'espèces ont été notées sur le site, le manque de données est en partie dû aux milieux peu favorables à une grande diversité d'espèces d'Odonates et au déficit de prospections.

Toutefois, deux espèces de Libellules caractéristiques des milieux tourbeux ont été mentionnées.

La Cordulie arctique (*Somatochlora arctica*), cette libellule d'affinité boréale connaît un développement larvaire dans les fosses de tourbage couvertes d'un épais tapis de sphaignes gorgées d'eau ou dans les bas-marais riches en sphaignes. Cette spécificité écologique en fait une espèce rare de manière générale en France. De plus, sa répartition européenne est surtout septentrionale, elle descend dans le Sud de l'Europe par les chaînes de Montagnes (Vosges, Jura, Alpes), l'effet d'altitude permet de conserver ses affinités écologiques boréales. Le Massif Central marque son extension la plus occidentale. En Limousin, l'espèce est assez fréquente sur le Plateau de Millevaches riche en tourbières. Ailleurs l'espèce est rare, présente dans quelques localités (Monts d'Ambazac, Xaintrie, plateau du sud-est corrézien). Il est évident que la spécialisation de cette libellule la fragilise. Les milieux tourbeux vieillissent, se raréfient, les zones d'habitats potentiels se réduisent, accentuant encore les difficultés de maintien de l'espèce.

Sur le site des exuvies ont été trouvées sur les parcelles ZT 1 et ZS 12, ceci indique que les milieux demeurent favorables à l'espèce, qui s'y reproduit et effectue son développement complet. Par conséquent, les fosses de tourbage, ou bas-marais à sphaignes doivent être préservés, voir rajeunis.

Le Sympétrum noir (*Sympetrum danae*) est aussi une espèce d'affinité boréale. Il est présent dans une grande partie de l'Europe du Nord, il disparaît au sud du Massif-Central. Cette espèce est plus abondante en altitude qu'en plaine mais est moins liée à ce facteur que la Cordulie arctique. A l'état larvaire cette espèce se développe dans les eaux stagnantes, le plus souvent tourbeux (lacs et étangs tourbeux, mares et fosses de tourbage en eau).

En Limousin, l'espèce est fréquente sur les hauteurs de la Montagne Limousine et plus rare en plaine.

Sur le site, un individu a été vu (Brugel, 1996) sans plus de précision sur son statut, mais il est fort probable que l'espèce se reproduise sur le site.

∅ Orthoptères :

Sur la tourbière, 14 espèces d'Orthoptères ont été inventoriées, deux sont plus particulièrement intéressantes à mentionner.

Myrmeleotettix maculatus (Thunberg), le Gomphocère tacheté est une espèce affectionnant les milieux secs et souvent dénudés. En Limousin, il fréquente les landes sèches, et évite les secteurs les plus humides et tourbeux. Ce Criquet est peu noté en Limousin, il n'est présent que dans 3% des communes échantillonnées dans la région par la SEL (1996).

Stetophyma grossum (Linné), Le Criquet ensanglanté est une espèce inféodée aux milieux humides (prairies humides, marais, tourbières), il affectionne les zones de végétation haute, il est un bon indicateur de l'intégrité des milieux humides. En Limousin, ce Criquet est abondant, mais ses effectifs nationaux et européens sont en forte régression (il est protégé dans la région Ile-de-France).

∅ Lépidoptères :

Les inventaires des Lépidoptères ont été orientés essentiellement sur les espèces de papillons de jour (Rhopalocères), mais certaines familles Hétérocères ont été relevées (Zygaenidae et Tortricidae). Sur le site, 23 espèces de Lépidoptères Rhopalocères ont été mentionnées. Trois espèces sont plus particulièrement remarquables.

Zygeana transalpina transalpina (Esper). Le groupe des transalpina se compose de trois sous espèces (Hippocrepidis-transalpina-angelicae). En Corrèze, seul était connu *Z. transalpina hippocrepidis* sur la Causse Corrèzienne. Sur le plateau de Millevaches, deux stations à *Zygeana transalpina transalpina* sont connues depuis deux ans. Cette espèce a été trouvée en bordure de la tourbière dans la partie nord, elle constitue la troisième station régionale. La chenille vit sur le Lotus.

Hipparchia genava (Fruhstorfer) Ce Satyrine est très localisé en Limousin (5 stations), présent seulement sur le plateau de Millevaches. Il appartient à la liste rouge des Rhopalocères du Limousin. Il fréquente les landes sèches à *Festuca ovina*, souvent en bordure de bois. Il a été observé sur le chemin menant de Négarioux à Malsagne en bordure d'une plantation de résineux. Cette espèce est menacée par la disparition des landes sèches.

Plebejus idas (L.). Sur la montagne limousine, ce papillon s'observe préférentiellement sur les landes sèches atlantiques à Ericacées. En Limousin, il est assez localisé, plus abondant sur la Causse Corrèzienne. Il vit sur les légumineuses. Il est présent sur la lande sèche près de Négarioux.

OBJECTIFS

I) ENJEUX

Sur le site Natura 2000 de la tourbière de Négarioux-Malsagne, les éléments du diagnostic des activités humaines et du patrimoine naturel mettent en évidence :

- *un site caractéristique des formes de relief rencontrées sur le plateau de Millevaches : alvéole au fond tourbeux, entouré de versants agricoles et de sommets boisés,*
- *une colonisation des landes sèches par les essences ligneuses,*
- *une bonne qualité de l'eau liée à la localisation du site en tête de bassin,*
- *une structure foncière morcelée limitant les possibilités de mise en valeur des terres,*
- *la présence de trois exploitants agricoles intervenant sur une superficie relativement réduite,*
- *une charge agro-pastorale inégalement répartie sur le site,*
- *des documents d'urbanisme inadaptés à la conservation des habitats naturels,*
- *l'absence de protection réglementaire,*
- *une valorisation pédagogique du site insuffisante.*

II) OBJECTIFS

Les enjeux liés à la conservation des habitats naturels identifiés sur le site Natura 2000 permettent d'envisager une gestion globale du bassin versant de la tourbière de Négarioux-Malsagne autour de 2 objectifs.

Objectif 1 :

Mettre en œuvre une dynamique foncière globale et cohérente.

Soutien à la maîtrise foncière et/ou d'usage
Révision de la réglementation des boisements
Classement en zone « Nd »

Objectif 2 :

Mettre en œuvre une gestion et une valorisation globale, contractuelle et concertée.

Préservation des habitats d'espèces et restauration des habitats naturels
Entretien des habitats tourbeux
Mise en place d'un suivi scientifique
Valorisation pédagogique

*Objectif 1 :
Mettre en œuvre une dynamique foncière globale et cohérente.*

A) SOUTIEN A LA MAITRISE FONCIERE ET/OU D'USAGE

Afin de préserver en l'état les habitats tourbeux, il convient de favoriser le pâturage des parcelles concernées. Un agriculteur souhaitant disposer de telles parcelles doit être nécessairement soit propriétaire soit gestionnaire.

Il convient donc de favoriser :

- l'acquisition des parcelles en landes tourbeuses par les exploitants agricoles ou par le Conservatoire Régional des Espaces naturels,
et/ou
- la location des parcelles en landes tourbeuses par les exploitants.

B) REVISION DE LA REGLEMENTATION DES BOISEMENTS

Sur le plan administratif et réglementaire, le site doit être protégé des procédures de boisement conformément :

- au titre de l'article 2 de la Loi sur l'Eau de 1992,
- à la circulaire interministérielle du 25 mars 1992 (Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement, et Ministère de l'Agriculture de la Pêche et de l'Alimentation),
- au « Plan d'action pour les zones humides » initié par le Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable,
- aux dispositions retenues dans le cadre des Orientations Régionales Forestières.

En outre, tout boisement artificiel d'habitats ouverts d'intérêt communautaire (tourbières, landes sèches...) est contraire aux objectifs de la Directive Habitats.

Ainsi, il est nécessaire de procéder à une révision du zonage agriculture-forêt, et dans ce cadre-là, de classer en zone interdite au boisement les parcelles en habitats tourbeux et para-tourbeux, ainsi que les parcelles de landes sèches.

C) CLASSEMENT EN ZONE « ND »

Compte tenu de l'absence de mesure de protection réglementaire, il convient, dans le cadre éventuel de la mise en place d'un document d'urbanisme sur le territoire communal, de procéder au classement de l'ensemble des parcelles du site (sauf celle où est située l'ancienne usine, et à proximité de Malsagne) en zone naturelle à protéger.

Ces deux dernières mesures permettent de rendre les différents documents d'urbanisme cohérents, et de les mettre en conformité avec la nécessité de préserver les habitats d'intérêt communautaire recensés sur le site.

Objectif 2 :

Mettre en œuvre une gestion et une valorisation globale, contractuelle et concertée.

A) PRESERVATION DES HABITATS D'ESPECES ET RESTAURATION DES HABITATS NATURELS.

Afin de préserver la qualité de l'eau du site de la tourbière de Négarioux-Malsagne, et de restaurer les habitats d'intérêt communautaire pouvant être menacés par une surfertilisation (Joncaie à carum verticillé et Nardaie), il convient de limiter l'apport direct d'amendements organiques et/ou de limiter les flux de fertilisants, par la mise en œuvre de pratiques agro-pastorales adaptées (mesures de gestion conservatoire sur ces habitats tourbeux, mesures de gestion extensive des prairies, création de zones tampons entre les parcelles en prairies et celles en milieux tourbeux ou para-tourbeux).

Les landes sèches sont sensibles à la colonisation par les ligneux. Afin de préserver l'ouverture de ces habitats, il convient de procéder à l'élimination des boisements spontanés, par des opérations de bûcheronnage sélectif et de brûlage des résidus sur place.

B) ENTRETIEN DES HABITATS TOURBEUX

Le meilleur mode de gestion conservatoire des habitats tourbeux est le pâturage extensif, car il permet de maintenir la diversité biologique. Il est donc nécessaire d'encourager cette pratique de manière globale sur l'ensemble des parcelles du fond tourbeux. Le soutien à l'activité de pâturage extensif nécessite une coordination entre les propriétaires et les exploitants concernés.

La mise en œuvre de cette activité nécessite en premier lieu une fauche de restauration des zones de tourbière haute à bruyère à quatre angles, afin de faciliter la pénétration des bêtes au sein du milieu.

Il est également nécessaire de créer de vastes unités de pâturage englobant différents habitats. Ceci peut permettre le changement de parc selon les années et ainsi favoriser une gestion extensive en laissant des parcelles se régénérer pendant que d'autres seraient pâturées. Dans ce cadre, il est intéressant de maintenir certaines parcelles de tourbière haute à bruyère à quatre angles sans intervention, ce qui augmenterait la diversité paysagère du site et permettrait de constater l'évolution naturelle de ce milieu, en comparaison avec les secteurs faisant l'objet d'une gestion. Les zones de tourbière haute à bruyère à quatre angles nécessitent un pâturage assez fort les premières années pour rajeunir la formation, tandis que celles de bas-marais sont plus fragiles et nécessitent un pâturage plus léger.

C) MISE EN PLACE D'UN SUIVI SCIENTIFIQUE

Le retour du pâturage sur le fond tourbeux doit se faire de manière progressive afin de suivre la réaction du milieu et de pouvoir adapter la gestion en conséquence. Cela nécessite la mise en place d'un suivi scientifique.

De nouveaux inventaires complémentaires doivent permettre d'améliorer la connaissance sur certaines espèces à forte valeur patrimoniale (Bruchie des Vosges, Loutre,...).

D) VALORISATION PEDAGOGIQUE

L'intérêt écologique, paysager et historique (ruines de l'ancienne usine) du site Natura 2000 mérite d'être valorisé par certains aménagements adéquats.

PRECONISATIONS DE GESTION

• **Action IV.2a : Gestion extensive des surfaces en herbe**

Afin de limiter la dégradation des habitats tourbeux et paratourbeux d'intérêt communautaire (tourbière haute dégradée à molinie, tourbière haute à bruyère à quatre angles, tourbière haute de transition, bétulaie tourbeuse, joncaie acutiflore, nardaie), il est nécessaire de maîtriser l'apport d'amendements sur les parcelles de prairies (ZN26b et d, ZT1a, ZT6a, ZT7, ZT22, ZT19b et c, ZS12c, d et e) situées immédiatement en amont.

Les engagements des mesures 20.01 et 20.02 (et leurs options rattachées) des CTE, reprises dans le cadre des CAD, sont adaptés à une **gestion extensive** de ces prairies.

Il pourrait être ainsi proposé aux exploitants concernés par la gestion de ces prairies, de souscrire ces mesures à l'hectare.

<i>Mesures des CAD</i>	<i>Engagements particuliers de gestion</i>
Mesure 20.01 (de base)	<ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation minérale limitée à 50-35-60 unités/ha en moyenne par an, - Fertilisation azotée organique épandue limitée à 65 unités/ha en moyenne par an, - Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages, - Chargement ICHN < 1,8 UGB/ha, - Un renouvellement de la prairie maximum tous les 5 ans avec travail du sol simplifié pour les prairies permanentes et possibilité de labour pour les prairies temporaires, - Interdiction de l'assainissement par drains, - Interdiction de surpâturage, - Dispositif tournant possible.
Mesure 20.02 (de base)	<ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation minérale limitée à 50-35-60 unités/ha en moyenne par an, - Fertilisation azotée organique limitée à 40 unités/ha en moyenne par an, - Pâturage raisonné, - Chargement ICHN < 1,8 UGB/ha, - Un renouvellement de la prairie maximum tous les 5 ans avec travail du sol simplifié pour les prairies permanentes et possibilité de labour pour les prairies temporaires, - Interdiction de l'assainissement par drains, - Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages, - Interdiction de surpâturage, - Dispositif tournant possible.

Le choix des options de gestion des mesures 20.01 et 20.02 devront être arrêtées en concertation avec les agriculteurs.

- **Action IV.2b : Aménagement de zones tampons**

Dans un objectif de limitation de la migration des produits d'épandages pouvant dégrader les habitats tourbeux et paratourbeux d'intérêt communautaire, et **au cas où** les mesures de gestion extensive des prairies ne seraient pas souhaitées par les exploitants concernés, il pourrait leur être proposé de laisser une **bande « zone tampon »** entre les parcelles en prairies et les parcelles en habitats tourbeux.

Ces zones tampons pourraient prendre la forme soit de haies, soit de bandes enherbées (de 5 m de large) sur lesquelles seraient alors mises en œuvre les mesures de gestion extensive (mesures 20.01 et 20.02 des CAD) avec option suppression totale de la fertilisation (minérale et organique).

- **Action IV.3 : Bûcheronnage sélectif**

Afin de lutter contre le boisement spontané et la fermeture des landes sèches situées sur la butte centrale et les versants, il est nécessaire d'éliminer les accrus les plus récents.

Il pourrait être proposé aux propriétaires qui le souhaitent de procéder à des prestations de **bûcheronnage sélectif**, de débroussaillage et de brûlage des résidus de coupe sur place (conformément à la réglementation en vigueur) dans le cadre de Contrats Natura 2000.

- **Action IV.4 : Peuplement de Pins Weymouth**

Cette plantation d'une surface d'environ 0,5 ha, située sur une ancienne zone de stockage de tourbe a un effet d'assèchement limité sur la lande tourbeuse voisine.

Compte tenu des conditions de localisation, cette plantation ne sera jamais exploitable, l'avenir est son dépérissement.

Le propriétaire concerné reste actuellement fortement attaché à la conservation de ce patrimoine.

Néanmoins, tout boisement artificiel d'habitats tourbeux d'intérêt communautaire reste contraire aux objectifs de la Directive Habitats.

Le retour de la parcelle concernée en lande tourbeuse reste à envisager dans le cadre d'un Contrat Natura 2000.

Maîtres d'ouvrage potentiels

- Exploitants agricoles des parcelles concernées,
- Propriétaires des parcelles concernées.

Maîtres d'œuvre potentiels

- Exploitants agricoles et propriétaires des parcelles concernées,
- Entreprise spécialisée,
- Association spécialisée.

Evaluation financière

Action	Coût estimé	Sources de financement possible
<p>Action IV.1 :</p> <p>Mesure 18.06.C01 des CAD (Joncaie)</p> <p>Mesure 19.03.A des CAD (Nardaie)</p>	<p>Surface concernée : 10 ha</p> <p>- Aide CAD : 268,9 €/ha/an + 0,0 % Natura 2000</p> <p>- Coût/ha/an : 268,9 €/ha/an</p> <p>- Coût/an pour 10 ha : 2 689,0 €/an</p> <p>Surface concernée : 11,8 ha</p> <p>- Aide CAD : 93,0 €/ha/an + 0,0 % Natura 2000</p> <p>- Coût/ha/an : 93,0 €/ha/an</p> <p>- Coût/an pour 11,8 ha : 1 097,4 €/an</p>	<p>M.A.A.P.A.R. (FFCAD)</p>
<p>Action IV.2a :</p> <p>Mesure 20.01 des CAD (si option de base)</p> <p>Mesure 20.02 des CAD (si option de base)</p>	<p>Surface concernée : 43,1 ha</p> <p>- Aide CAD : 91,5 €/ha/an + 20,0 % Natura 2000</p> <p>- Coût/ha/an : 109,8 €/ha/an</p> <p>- Coût/an pour 43,1 ha : 4 732,4 €/an</p> <p>- Aide CAD : 106,7 €/ha/an + 20,0 % Natura 2000</p> <p>- Coût/ha/an : 128,0 €/ha/an</p> <p>- Coût/an pour 43,1 ha : 5 516,8 €/an</p>	<p>M.A.A.P.A.R. (FFCAD)</p>
<p>Action IV.2b :</p> <p>Aménagement de zones tampons :</p> <p>Mesure 20.01 (option suppression totale)</p> <p>Mesure 20.02 (option suppression totale)</p>	<p>Dans le cadre de l'aménagement d'une bande de 5 m de large sur chaque bordure de parcelle en prairie :</p> <p>Longueur totale concernée : 2 800 m</p> <p>Surface totale concernée : 1,4 ha</p> <p>- Aide CAD : 199,7 €/ha/an + 20,0 % Natura 2000</p> <p>- Coût/ha/an : 239,6 €/ha/an</p> <p>- Coût/an pour 1,4 ha : 335,4 €/an</p> <p>- Aide CAD : 214,9 €/ha/an + 20,0 % Natura 2000</p> <p>- Coût/ha/an : 257,9 €/ha/an</p> <p>- Coût/an pour 1,4 ha : 361,0 €/an</p>	<p>M.A.A.P.A.R. (FFCAD)</p>
<p>Action IV.3 :</p> <p>Bûcheronnage sélectif</p>	<p>- Temps de travail estimé : 50 jours hommes</p> <p>- Coût/j/h : 180,0 €/j/h</p> <p>- Coût pour 50j/h : 9 000,0 €</p>	<p>U.E. (Mesure T du PDRN)</p> <p>M.E.D.D. (FGMN)</p>

Sigles utilisés :

- M.A.A.P.A.R. : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation, de la Pêche et des Affaires Rurales
- M.E.D.D. : Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable
- U.E. : Union Européenne
- PDRN : Plan de Développement Rural National
- FFCAD : Fonds Français pour les Contrats d'Agriculture Durable
- FGMN : Fonds de Gestion des Milieux Naturels

V) ENTRETIEN DES HABITATS TOURBEUX

Objectifs de la mesure :

- Favoriser la pénétration de lumière dans les bras du ruisseau de Ribière ladre pour permettre le développement de la vie piscicole et végétale,
- Préserver la grande richesse en espèces des tourbières de transition et de tremblants,
- Rajeunir la tourbière haute à quatre angles afin de limiter la colonisation du fond tourbeux par les ligneux,
- Préserver la Bétulaie tourbeuse de la colonisation d'autres essences arbustives,
- Limiter l'évolution de la prairie à Molinie.

Recommandations :

- **Action V.1 : Gestion conservatoire des habitats tourbeux par le pâturage extensif**

La mise en valeur des parcelles situées dans le fond tourbeux est diverse :

- certaines parcelles bénéficient déjà, au moins en partie, d'une gestion extensive par le pâturage bovin (Mesure 18.06.C01 des CTE),
- les autres sont laissées sans gestion.

Dans le but de conserver les différents stades d'évolution des habitats tourbeux, et de préserver la diversité biologique et paysagère du site, il est nécessaire de soutenir un **pâturage extensif** sur les zones aptes à supporter le passage d'animaux.

Ce pâturage doit être étendu à des zones actuellement non exploitées (en particulier proches de la butte centrale). Pour ce faire, il convient de procéder en début de saison, à une **fauche de restauration** manuelle et/ou par engins mécaniques (**si le milieu est suffisamment portant**), éventuellement en bandes, avec exportation de la matière pour ne pas enrichir le sol (**si l'opération est techniquement réalisable**). Pour éviter la progression de la Molinie, la fauche doit être immédiatement suivie du pâturage. Ce pâturage devra ensuite être léger, et retardé dans la saison.

Les engagements de la mesure 18.06.C01 des CTE, reprise dans le cadre des CAD, sont adaptés à une gestion conservatoire des habitats tourbeux et paratourbeux.

Il pourrait être ainsi proposé aux exploitants concernés par la gestion de ces habitats de souscrire cette mesure à l'hectare favorable à ces milieux d'intérêt communautaire.

<i>Mesure des CAD</i>	<i>Engagements particuliers de gestion</i>
Mesure 18.06.C01	<ul style="list-style-type: none">- Fertilisation minérale et organique interdites,- Entretien par pâturage et/ou fauche avec un chargement moyen de 0,45 UGB/ha/an,- Elimination manuelle ou mécanique des rejets ligneux,- Exportation des produits de coupe en cas de fauche,- Pas de produits phytosanitaires,- Pas d'extraction de tourbe,- Pas de drainage, ni travail du sol.

- *Action V.2 : Aménagement de parcs fixes*

Afin de mettre en valeur le fond tourbeux, l'aménagement de plusieurs **parcs fixes** de pâturage s'avère nécessaire. La création de ces différentes unités de gestion extensive doit permettre la mise en place d'un pâturage pouvant changer de parc selon les années. Une telle organisation permet de constater les différences d'évolution entre les parcelles.

La surface du fond tourbeux devant faire l'objet d'un pâturage extensif est estimée à environ 60 ha. Il serait souhaitable de pouvoir mettre en valeur une surface de 30 ha, pâturés chaque année durant la période de mise en œuvre du document d'objectifs.

Les modalités de pâturage pourraient être les suivantes :

- Aménagement de 6 parcs fixes de pâturage (2 par exploitant) permettant de moduler les durées et taux de chargement,
- Surface annuelle de pâturage : 30 ha/an.

Les exploitants pourraient être aidés dans le cadre des engagements agro-environnementaux de la mesure 18.06.C01.

Les propriétaires (non agriculteurs) concernés qui le souhaitent, pourraient être aidés dans le cadre d'un Contrat Natura 2000 pour la pose de clôtures.

Maîtres d'ouvrage potentiels

- Exploitants agricoles des parcelles concernées,
- Propriétaires des parcelles concernées,
- Collectivités locales.

Maîtres d'œuvre potentiels

- Exploitants agricoles et propriétaires des parcelles concernées,
- Entreprise spécialisée,
- Association spécialisée.

Evaluation financière

<i>Action</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Sources de financement possible</i>
<p>Action V.1 :</p> <p>Mesure 18.06.C01 des CAD</p> <p>Fauche de restauration :</p>	<p>- Surface annuelle : 30 ha - Aide de base : 224,1 €/ha/an - Aide si CTE : 268,9 €/ha/an + 0,0 % Natura 2000 - Coût/ha/an : 268,9 €/ha/an - Coût/an pour 30 ha : 8 067,0 €/an</p> <p>- Surface pouvant être traitée : 2 ha/an - Coût/ha : 1 340,0 €/ha - Coût/an pour 2 ha : 2 683,0 €/an</p>	<p>M.A.A.P.A.R. (FFCAD)</p> <p>U.E. (Mesure T du PDRN) M.E.D.D. (FGMN)</p>
<p>Action V.2 :</p> <p>Pose de clôtures</p>	<p>Surface concernée : 30 ha</p> <p>- Nombre de parcs : 6 - Longueur clôtures : 5 000 m - Coût/m/l : 1,8 €/m/l - Coût pour 5 000 m : 9 000 €</p>	<p><i>Si particuliers :</i> U.E. (Mesure T du PDRN) M.E.D.D.(FGMN)</p> <p><i>Si exploitants :</i> M.A.A.P.A.R. (FFCAD)</p>

VI) PRESERVATION DES HABITATS FORESTIERS

Objectifs de la mesure :

- Préserver les habitats forestiers d'intérêt communautaire que sont les hêtraies à Houx.

Recommandations :

Les deux hêtraies à houx présentes sur le site (pour une superficie de 2 ha) contribuent à diversifier la biodiversité forestière.

Si l'**absence de gestion** de ces parcelles n'est pas préjudiciable au maintien en l'état de ces habitats d'intérêt communautaire, il peut être également envisageable de procéder à des opérations de régénération naturelle si les propriétaires concernés le souhaitent.

VII) MISE EN PLACE D'UN SUIVI SCIENTIFIQUE

Objectifs de la mesure :

- Connaître la réaction des habitats d'intérêt communautaire au pâturage,
- Améliorer la connaissance scientifique sur les espèces à forte valeur patrimoniale.

Recommandations :

Le **suiti scientifique** des habitats et des espèces permet de vérifier la bonne adaptation des pratiques de pâturage et de les modifier le cas échéant, en particulier en ce qui concerne les taux de chargement, les périodes de pâturage et/ou de fauche. Les comptes rendus de suivi seront communiqués à l'ensemble des membres du Comité de pilotage.

Les **nouveaux inventaires** permettront entre autres d'améliorer la connaissance lacunaire sur la Bruchie des Vosges et la Loutre.

Le cas échéant, des études complémentaires pourront être menées, pour mieux connaître les autres espèces citées dans le cadre du diagnostic patrimonial.

Les propriétaires riverains seront tenus informés au préalable de la réalisation de ces travaux.

Maîtres d'ouvrage potentiels

- Direction Régionale de l'Environnement,
- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

Maîtres d'œuvres potentiels

- Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin,
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
- Conservatoire Botanique National du Massif Central,
- Conseil Supérieur de la Pêche,
- Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage,
- Groupement Mammalogique et Herpétologique du Limousin,
- Société pour l'Etude et la Protection des Oiseaux en Limousin,
- Société Limousine d'Odonatologie,
- Société Entomologique du Limousin,
- Autre association naturaliste.

Evaluation financière

Action	Coût estimé	Sources de financement possible
Suiti scientifique et nouveaux inventaires	- Temps de travail estimé : 20 jours hommes par an - Coût/j/h : 180,0 €/j/h - Coût pour 20j/h/an : 3 600 €	<i>Si habitats et espèces des Directives Habitats et Oiseaux :</i> U.E. (DOCUP Obj. 2) M.E.D.D. (FGMN) <i>Si autres espèces :</i> AUTRES.

VIII) VALORISATION PEDAGOGIQUE

Objectifs de la mesure :

- Mettre en valeur l'intérêt écologique, paysager et historique du site,
- Permettre la découverte du site par le grand public.

Recommandations :

Le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne présente de nombreux intérêts qui peuvent être valorisés : intérêt écologique, paysager et historique.

Le Comité de pilotage s'est régulièrement prononcé pour une valorisation pédagogique de ce site.

Cette valorisation qui ne doit pas porter atteinte aux habitats d'intérêt communautaire présents sur le site Natura 2000 nécessite l'élaboration et la mise en œuvre d'un **plan d'interprétation** avec en particulier une amélioration de l'accessibilité du site par le public (aménagement de places de stationnement, réouverture des chemins existants), la réalisation d'aménagements pédagogiques légers et respectueux de l'environnement (supports d'information thématiques) et des actions d'animation pédagogique (organisation de visite commentée encadrée).

- **Action VIII.1 : Amélioration de l'accessibilité du site**

Pour éviter les stationnements anarchiques éventuels, il pourrait être procédé sur le chemin reliant Malsagne à Négarioux, à la sortie de Malsagne, à un élargissement du chemin rural (voie publique) sur une longueur de 30 m en gagnant cette largeur par le busage du fossé Est. Cet élargissement permettrait ainsi à 3 ou 4 voitures de se garer sans gêner les riverains.

D'autre part, le site Natura 2000 présente l'avantage d'être circonscrit par de nombreux chemins ruraux et privés qui offrent une vue appréciable sur le fond tourbeux et la butte centrale, et qui permettent ainsi d'en faire le **tour** en une demi-journée de randonnée pédestre (temps estimé : 2 h 30). Si la majorité de ces tronçons est praticable, certains doivent être réouverts et faire l'objet de travaux simples de terrassement, de bûcheronnage, d'élagage, de débroussaillage et de repositionnement de clôtures.

L'itinéraire emprunte majoritairement des chemins ruraux, sauf sur 500 m (à proximité de Geneyte) où une autorisation des 2 propriétaires concernés devra être demandée.

- **Action VIII.2 : Aménagements pédagogiques légers**

La biodiversité, le paysage et l'histoire de ce site pourraient être présentés sur des **supports d'information thématiques**.

Sur la base de l'étude réalisée par la promotion 1997-1999 des étudiants en BTS Protection de la Nature du Lycée de Neuvic, qui prévoyait la création d'un « sentier d'interprétation » avec la mise en place de certains aménagements, des panneaux d'information pourraient être installés en des endroits choisis préalablement.

Ainsi 5 panneaux thématiques en bois pourraient être retenus :

- une lecture de paysage,
- un éclairage sur une activité locale traditionnelle,
- une coupe topographique valorisant l'activité de pâturage différencié sur le fond tourbeux,
- un éclairage sur la présence de l'ancienne usine (dont l'accès resterait interdit),
- une présentation de la flore et la faune des tourbières.

Site d'intérêt écologique majeur du territoire du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, les aménagements de signalétique à réaliser sur le site de la tourbière de Négarioux-Malsagne pourront respecter la charte graphique adoptée par le Parc.

- **Action VIII.3 : Animation pédagogique**

Mieux faire connaître le site et ses caractéristiques, pour mieux éduquer le public et mieux le sensibiliser à l'intérêt que représente la préservation de ses habitats, peut également passer par une organisation régulière de **visites de terrain encadrées** par une personne ressource locale ou un animateur compétent.

Ces visites pourraient être organisées selon une fréquence hebdomadaire en juillet et août, et mensuelle en juin et septembre.

Maîtres d'ouvrage potentiels

- Propriétaires riverains des chemins,
- Parc Naturel Régional de Millevaches,
- Communauté de Communes du Plateau de Gentioux,
- Commune de Peyrelevade.

Maîtres d'œuvres potentiels

- Propriétaires riverains des chemins,
- Entreprise spécialisée,
- Association spécialisée,
- C.C.A.S. de Peyrelevade,
- Parc Naturel Régional de Millevaches,
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin,
- Centre Nature La Loutre.

Evaluation financière

<i>Action</i>	<i>Coût estimé</i>	<i>Sources de financement possible</i>
Action VIII.1 Amélioration de l'accessibilité du site	- Temps de travail estimé : 10 jours hommes - Coût/j/h : 180,0 €/j/h - Coût pour 10j/h : 1 800,0 €	U.E. (Mesure T du PDRN) M.E.D.D. (FGMN)
Action VIII.2 Aménagements pédagogiques légers	- Conception, acquisition et pose de 5 supports d'information thématiques : 7 500,0 €	U.E. (DOCUP Obj. 2) M.E.D.D. (FGMN)
Action VIII.3 Animation pédagogique	- Temps de travail estimé : 12 demi-journées par an - Coût/j/h : 250,0 €/j/h - Coût/j/h/an : 1 500,0 €/an	U.E. (DOCUP Obj. 2) M.E.D.D. (FGMN)

IX) ANIMATION DU DOCUMENT D'OBJECTIFS

Objectifs de la mesure :

- Assurer la mise en œuvre de l'ensemble des préconisations de gestion du document d'objectifs.

Recommandations :

La mise en œuvre de ces préconisations de gestion nécessite un suivi que pourrait assurer le Comité de pilotage en se réunissant une fois par an. Il pourrait donc être envisagé de transformer le Comité de pilotage de site en Comité de suivi présidé par Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, et de proposer que la Communauté de Communes du Plateau de Gentioux fasse partie de ce Comité.

La mise en œuvre de ces préconisations de gestion nécessite également la désignation d'une structure chargée de l'animation du document d'objectifs dont les missions seraient en particulier de :

- Rencontrer les propriétaires concernés et leur proposer la vente et/ou la mise en location de leurs parcelles,
- Appuyer la définition de nouveaux zonages (type réglementation des boisements et PLU) afin de garantir la prise en compte de la valeur patrimoniale du site,
- Rencontrer les propriétaires et les exploitants concernés et leur proposer de souscrire à certains contrats Natura 2000,
- Appuyer techniquement la mise en place de certains travaux,
- Organiser la communication des actions menées sur le site,

Maîtres d'ouvrage potentiels

- Structure en charge de l'animation du document d'objectifs.

Maîtres d'œuvre potentiels

- Parc Naturel Régional de Millevaches,
- Communauté de Communes du plateau de Gentioux,
- Commune de Peyrelevade,
- Conservatoire Régional des Espaces Naturels,
- Chambre d'Agriculture,
- Centre Régional de la Propriété Forestière.

Evaluation financière

Action	Coût estimé	Sources de financement possible
Animation	<ul style="list-style-type: none">- Temps de travail estimé : 30 jours hommes par an- Coût/j/h : 250,0 €/j/h- Coût/j/h/an : 7 500,0 €/an	U.E. (DOCUP Obj. 2) M.E.D.D. (FGMN)

SYNTHESE FINANCIERE

<i>Préconisations de gestion</i>	<i>Actions</i>	<i>Coût annuel</i>	<i>Coût sur 6 ans</i>	<i>Sources de financement possibles</i>
Préservation des habitats d'espèces et restauration des habitats naturels	Gestion conservatoire de la Joncaie à Carum verticillé	2 689,0 €	16 134,0 €	M.A.A.P.A.R. (FFCAD)
Préservation des habitats d'espèces et restauration des habitats naturels	Gestion conservatoire de la Nardaie	1 097,4€	6 584,4 €	M.A.A.P.A.R. (FFCAD)
Préservation des habitats d'espèces et restauration des habitats naturels	Gestion extensive des surfaces en herbe	Mesure 20.01 : 4 732,4 € Mesure 20.02 : 5 516,8 €	Mesure 20.01 : 28 394,4 € Mesure 20.02 : 33 100,8 €	M.A.A.P.A.R. (FFCAD)
Préservation des habitats d'espèces et restauration des habitats naturels	Aménagement de zones tampons	Mesure 20.01 : 335,4 € Mesure 20.02 : 361,0 €	Mesure 20.01 : 2 012,4 € Mesure 20.02 : 2 166,0 €	M.A.A.P.A.R. (FFCAD)
Préservation des habitats d'espèces et restauration des habitats naturels	Bucheronnage sélectif	1 500,0 €	9 000,0 €	U.E. (Mesure T du PDRN) M.E.D.D. (FGMN)
Entretien des habitats tourbeux	Gestion conservatoire des habitats tourbeux par le pâturage extensif	8 067,0 €	48 402,0 €	M.A.A.P.A.R. (FFCAD)
	Fauche de restauration	2 683,0 €	16 098,0 €	U.E. (Mesure T du PDRN) M.E.D.D. (FGMN)
Entretien des habitats tourbeux	Pose de clôtures	1 500,0 €	9 000,0 €	<i>Si particuliers :</i> U.E. (Mesure T du PDRN) M.E.D.D. (FGMN) <i>Si exploitants :</i> M.A.A.P.A.R. (FFCAD)

<i>Préconisations de gestion</i>	<i>Actions</i>	<i>Coût annuel</i>	<i>Coût sur 6 ans</i>	<i>Sources de financement possibles</i>
Mise en place d'un suivi scientifique	Suivi scientifique et nouveaux inventaires	3 600,0 €	21 600,0 €	<i>Si habitats et espèces des Directives Habitats et Oiseaux :</i> U.E. (DOCUP Obj. 2) M.E.D.D. (FGMN) <i>Si autres espèces :</i> AUTRES.
Valorisation pédagogique	Amélioration de l'accessibilité du site	300,0 €	1 800,0 €	U.E. (Mesure T du PDRN) M.E.D.D. (FGMN)
Valorisation pédagogique	Aménagements pédagogiques légers	1 250,0 €	7 500,0 €	U.E. (DOCUP Obj. 2) M.E.D.D. (FGMN)
Valorisation pédagogique	Animation pédagogique	1 500,0 €	9 000,0 €	U.E. (DOCUP Obj. 2) M.E.D.D. (FGMN)
Animation du document d'objectifs	Animation	7 500,0 €	45 000,0 €	U.E. (DOCUP Obj. 2) M.E.D.D. (FGMN)
Coût total		entre 36 754,2 € et 37 564,2 €	entre 220 525,2 € et 225 385,2 €	

BIBLIOGRAPHIE

- ✓ BISSARDON M., GUIGAL L., RAMEAU J.C.. 1997. Nomenclature CORINE Biotopes types d'habitats français. Ecole Nationale du Génie Rural, des Eaux et des Forêts. 217 p.
- ✓ BOEUFGRAS Joël. 1997. Document d'Objectifs « Landes et tourbières de la Montagne limousine ». Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 65 p + annexes.
- ✓ BONHOMME Mathieu / CREN Limousin. 2001 et 2003. Etudes écologiques sur le site de la Tourbière de Négarioux Malsagne. 38 et 10 p.
- ✓ BRUGEL E., BRUNERIE L., VILKS A. 2001. Atlas de la flore vasculaire du Limousin. Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 880 p.
- ✓ COMMISSION EUROPEENNE, D.G. XI, Environnement, Sécurité Nucléaire et Protection Civile. Manuel d'interprétation des habitats de l'Union Européenne, version EUR 15. 109 p.
- ✓ CONSEIL SUPERIEUR DE LA PECHE (Brigade de la Corrèze). 2002. Pêches électriques sur le ruisseau de Ribière Ladre. 4 p. + annexes.
- ✓ COURNEZ Estelle/ CREN Limousin, 2000, Synthèse des connaissances, Les milieux tourbeux du Limousin. 72 p + annexes.
- ✓ ESPACES NATURELS de FRANCE, COLAS S. et SOCIETE CENTRALE D'AMENAGEMENT FONCIER, HEBERT M. 2000. Guide d'estimation des coûts de gestion des milieux naturels ouverts. 134 p.
- ✓ ESPACES NATURELS DE FRANCE, DUPIEUX N., 1998. La gestion conservatoire des tourbières de France : premiers éléments scientifiques et techniques. 244 p.
- ✓ MIGNON-LINET Cathy. 2002. Documents d'Objectifs Natura 2000 « Site du Longeyroux ». Conservatoire Régional des Espaces Naturels du Limousin. 98 p + annexes.
- ✓ NATURE CENTRE. Juin 2002. Les bandes enherbées et les zones tampons. Les cahiers techniques de Nature Centre. 15 p.
- ✓ OLIVIER L., GALLAND J.P., MAURIN H., ROUX J.P., 1995. Livre rouge de la Flore menacée de France, tome I : espèces prioritaires. Collection Patrimoines Naturels volume n° 20. Paris, Museum National d'Histoire Naturelle : 550 p.
- ✓ VALADAS B., 1984- « Les hautes terres du Massif Central français », Thèse de Doctorat d'Etat Université de Paris I –Panthéon-Sorbonne.
- ✓ VALENTIN - SMITH et al. 1998. Guide méthodologique des documents d'objectifs Natura 2000. Réserves Naturelles de France / Atelier Technique des Espaces Naturels. 144 p.

ANNEXES :

- A) Cahiers des charges des mesures agro-environnementales applicables sur le site**
- B) Cahiers des charges complémentaires**
- C) Compte rendu des pêches électriques effectuées par le Conseil Supérieur de la Pêche**
- D) Liste des espèces végétales recensées**
- E) Arrêté préfectoral du 2 février 2000 portant composition du Comité de pilotage de site**
- F) Comptes rendus des réunions locales**

N° action	Territoire	Cahier des charges	Montant de l'aide	Justification de l'aide en termes de surcoût/bonne pratique et incitation financière
1806C01	Haute-Vienne Corrèze (zone) Creuse	<p align="center">Cahier des charges</p> <p><u>GESTION CONTRAIGNANTE D'UN MILIEU REMARQUABLE – option : tourbières et prairies tourbeuses</u></p> <p><u>ENGAGEMENTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation minérale et organique interdites, sauf avis contraire du comité technique. - Entretien du réseau hydraulique selon les recommandations du comité technique. - Mise en défens provisoire par clôture mobile de la partie tourbeuse jusqu'au 30 juin, sur avis du comité technique (date fournie à titre indicatif, à préciser par le comité technique). - Entretien par pâturage et/ou fauche (niveau de chargement et période de pâturage et fauche fixés par un comité technique, en fonction des espèces à préserver). Chargement moyen maximum de 0.45 UGB/ha - Élimination manuelle ou mécanique des pousses et rejets ligneux 2 fois en cours de contrat. - Exportation des produits de coupe en cas de fauche - Pas de produits phyto-sanitaires sauf dérogation du comité technique - Pas d'extraction de tourbe sauf dérogation du comité technique - Pas de drainage ni travail du sol, sauf avis contraire du comité technique - Plantation d'arbre interdite (maintien d'une densité maximale d'arbres existants de 100 tiges par ha) <p><u>INDICATEURS</u></p> <p>Contrôles terrain. Cahier d'enregistrement des pratiques</p>	<p>Aide de base 1470 F/ha/an</p> <p>Aide si CTE 1764 F/ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 0%</p>	<p><i>Pratique de référence : 3 apports sur 3 ans</i> Fertilisation 70-50-50 $70 \times 3.5 + 50 \times 3.2 + 50 \times 2 = 505$ F/ha soit moyenne annuelle 303 F/ha-an</p> <p><i>Pratique préconisée :</i> Entretien annuel du réseau Tracteur + chauffeur = 120 F/h 1 h à 120 F/h = 120 F Rigoleuse 1h à 40 F/h = 40 F Total 160 F/ha-an</p> <p>Élimination des rejets ligneux (gyrobroyeur simple) 2 années sur 5 4 h à 275 F/h = 1100 F/ha 2 ans sur 5 soit 440 F/ha-an</p> <p>Déplacement des clôtures mobiles et du troupeau Clôture : 2 h à 75 F/h = 150 F/ha-an Troupeau : 3 h à 75 F/h = 225 F/ha-an</p> <p><u>OU fauche et exportation des résidus de coupe</u> 1 h de fauche à 190 F/h 190 F/ha-an 1,5 h résidus à 105 F/h = 157 F/ha-an perte de récolte annuelle : 2 T de MS/ha 2 x 0.45 UF x 0,9 F/UF 810 F/ha</p> <p><i>manque à gagner : 1482 ou 1454 F/ha-an</i> Montant retenu 1470 F/ha-an</p> <p><u>+ 20 % d'incitation financière soit un total de 1764 F/ha/an</u></p> <p>Incitation financière justifiée par l'intervention raisonnée des agriculteurs sur ces écosystèmes considérés comme indispensables à leur sauvegarde. Leur sauvegarde permet de préserver la biodiversité et de conserver des espaces ouverts.</p>

N° action	Territoire	Cahier des charges	Montant de l'aide	Justification de l'aide en termes de surcoût/bonne pratique et incitation financière
1903A	Haute-Vienne Creuse Cortèze	<p align="center">Cahier des charges</p> <p><u>MAINTIEN DE L'OUVERTURE DES ESPACES A GESTION EXTENSIVE (ESTIVES, ALPAGE, PARCOURS, LANDES, PRAIRIES, JAMAIS RETOURNEES ...)</u></p> <p><u>CONDITIONS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Éléments éligibles : Parcelles éligibles : estives, parcours, landes, prairies naturelles de faible potentiel pour des raisons topographiques et/ou hydrauliques sur avis du comité technique. <p><u>ENGAGEMENTS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Pâturage obligatoire et raisonné avec possibilité de fauche - Contrôle des ligneux buissonnants - Le chargement moyen annuel sur les parcelles contractualisées : <ul style="list-style-type: none"> - minimum : landes à bruyères 0,15 UGB/ha, autres parcelles 0,3 UGB/ha - maximum : landes à bruyères 0,45 UGB/ha, autres parcelles 1,4 UGB/ha - Fertilisation N-P-K : interdite sur landes à bruyères, limitée à 30-30-30 unités par ha/an pour les autres catégories d'espace - Surveillance des animaux - Enregistrement des pratiques sur les parcelles concernées (période de pâturage, nombre d'animaux, éventuellement fauche) - Traitements phytosanitaires interdits sauf plan de lutte collective et sur avis du comité technique - Allotement et déplacement des animaux (ou conduite en parc tournant) - Plantation d'arbre interdite (maintien d'une densité maximale d'arbres existants de 100 tiges par ha) <p align="center">Option : mise en place de clôture</p> <p><u>INDICATEURS</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - maintien de la vocation pastorale des parcelles. - cahier d'enregistrement des pratiques - carnet de pâturage 	<p>Cas général</p> <p>Aide de base 508 F/ha/an Aide si CTE 610 F/ha/an Marge Natura 2000 20%</p> <p>option clôture</p> <p>Aide de base 1,7 F/ml/an Aide si CTE 2 F/ml/an Marge Natura 2000 20%</p> <p>Cas des élevages ovins</p> <p>Aide de base 610 F/ha/an Aide si CTE 732 F/ha/an Marge Natura 2000 0%</p> <p>option clôture</p> <p>Aide de base 2 F/ml/an Aide si CTE 2,4 F/ml/an Marge Natura 2000 0%</p>	<p><i>Pratique actuelle :</i></p> <p>Milieux en voie de fermeture en raison de la sous utilisation des parcelles (ligneux non maîtrisés) due à un pâturage non contrôlé</p> <p><i>Pratique préconisée :</i></p> <p>Rationalisation du pâturage et conduite du troupeau (mise en place de clôtures mobiles, déplacement et rotation des animaux) :</p> <p>Conduite du troupeau : 300 F/ha/an 4 h/ha x 75 F/h =</p> <p>Tenue du cahier de pâturage : 75 F/ha-an 1 h x 75 F/ha =</p> <p>Élimination manuelle des rejets ligneux : Main d'œuvre + petit matériel : 318 F/ha .an 3 h X 106 F =</p> <p><u>Gain de production</u> 200 kg à 0,45 UF/Kg et à 0,90 F/UF total gain 200 x 0,45 x 0,9 = 81 F/ha-an</p> <p align="center"><i>Surcoût : 612 F/ha-an</i> <i>montant retenu 610 F/ha-an</i></p> <p>option A clôture :</p> <p>clôture fixe 4 rangs barbelés ou ursus ou électrique fixe haute intensité plafonnée à 10 F /ml dans la limite de 100 ml par ha soit 2 F/ml/an</p> <p>L'incitation financière de 20% pour les élevages ovins est justifiée par un souci de maintenir ou de rétablir un paysage ouvert et de préserver la biodiversité compte tenu des conséquences environnementales néfastes qu'entraînerait la réduction de l'élevage ovin</p>
1903B				

N° action	Territoire	Cahier des charges	Montant de l'aide	Justification de l'aide en termes de surcoût/bonne pratique et incitation financière
2001A 01	Haute-Vienne Cortèze Creuse	<p align="center">Cahier des charges</p> <p>GESTION EXTENSIVE DE LA PRAIRIE PAR LA FAUCHE (PLUS EVENTUELLEMENT PATURAGE)</p> <p>Préconisations : baisse globale de la fumure N, P, K</p> <p>ENGAGEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation minérale limitée à 50-35-60 en moyenne par an sur la durée du contrat - Fertilisation azotée organique épanchée limitée à 65 unités/ha en moyenne par an sur la durée du contrat. - Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages - Chargement ICHN < 1,8 UGB/ha sur l'ensemble de l'exploitation. - Un renouvellement de la prairie maximum au cours des 5 ans, avec travail du sol simplifié pour les prairies permanentes et possibilité de labour pour les prairies temporaires - Interdictions, sauf avis contraire justifié du comité technique : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, assainissement par drains. - Interdiction de surpâturage (à vérifier à partir de l'état de la végétation) - Dispositif tournant possible <p>INDICATEURS</p> <p>Tenue des cahiers d'enregistrement</p> <p>OPTION CHARGEMENT : Si le chargement ICHN est compris entre 1,8 et 2 UGB/ha, possibilité d'engagement sous réserve de tenir un carnet de pâturage permettant de vérifier que le chargement moyen annuel de 1,8 UGB ayant pâture sur les parcelles contractualisées n'est pas dépassé et que les bonnes pratiques agricoles sont respectées sur le reste de l'exploitation.</p>	<p>Cas général</p> <p>Aide de base 500 F/ha/an</p> <p>Aide si CTE 600 F/ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 20%</p> <p>Cas des élevages ovins</p> <p>Aide de base 600 F/ha/an</p> <p>Aide si CTE 720 F/ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 0%</p>	<p><i>Pratique de référence :</i> Fertilisation 70 - 50 - 60 Montant : 70 x 3,5 = 245 F/ha-an 50 x 3,2 = 160 F/ha-an 60 x 2 = 120 F/ha-an Total : 525 F/ha-an</p> <p>Production : 6 TMS x 0,6 UF x 0,9 F = 3240 F/ha-an</p> <p><i>Pratique préconisée :</i> Fertilisation : 50 - 35 - 60 Montant : 50 x 3,5 = 175 F/ha-an 35 x 3,2 = 112 F/ha-an 60 x 2 = 120 F/ha-an Total : 407 F/ha-an</p> <p>Production : 5 TMS x 0,55 UF x 0,9 F = 2475 F/ha-an</p> <p><i>manque à gagner : 647 F/ha-an</i> <u>Montant retenu : 600 F/ha-an</u></p> <p>L'incitation financière de 20% pour les élevages ovins est justifiée par un souci de maintenir ou de rétablir un paysage ouvert et de préserver la biodiversité compte tenu des conséquences environnementales néfastes qu'entraînerait la réduction de l'élevage ovin</p>
2001A02 option chargement				

N° action	Territoire	Cahier des charges	Montant de l'aide	Justification de l'aide en termes de surcoût/bonne pratique et incitation financière
2002A01	Haute-Vienne Corrèze Creuse	<p align="center">GESTION EXTENSIVE DE LA PRAIRIE PAR PATURAGE OBLIGATOIRE</p> <p>Préconisations : baisse globale de la fumure N, P, K, et gestion rationnelle du pâturage</p> <p align="center">ENGAGEMENTS</p> <ul style="list-style-type: none"> - Fertilisation minérale limitée à 50-35-60 en moyenne par an sur la durée du contrat - Fertilisation azotée organique limitée à 40 U en moyenne par an sur la durée du contrat - Pâturage raisonné [déplacement du troupeau, pose et dépose de clôtures mobiles si besoin sur les parcelles contractualisées]. - Chargement ICHN < 1,8 UGB/ha sur l'ensemble de l'exploitation - Un renouvellement de la prairie maximum au cours des 5 ans, avec travail du sol simplifié pour les prairies permanentes et possibilité de labour pour les prairies temporaires - Interdiction, sauf avis contraire justifié du comité technique : nivellement, boisement, écobuage, brûlis, assainissement par drains - Tenue d'un cahier d'enregistrement des épandages - Interdiction de surpâturage (à vérifier à partir de l'état de la végétation) - Dispositif tournant possible <p align="center">INDICATEURS</p> <p>Tenue des cahiers d'enregistrement</p>	<p>Cas général</p> <p>Aide de base 583 F/ha/an</p> <p>Aide si CTE 700 F/ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 20%</p> <p>Cas des élevages ovins</p> <p>Aide de base 700 F/ha/an</p> <p>Aide si CTE 840 F/ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 0%</p>	<p><i>Pratique de référence :</i> Fertilisation 70 - 50 - 60 Montant : 70 x 3,5 = 245 F/ha-an 50 x 3,2 = 160 F/ha-an 60 x 2 = 120 F/ha-an Total : 525 F/ha-an</p> <p>Production : 6 T MS x 0,6 UF x 0,9 F = 3240 F/ha-an</p> <p><i>Pratique préconisée :</i> Fertilisation : 50 - 35 - 60 Montant : 50 x 3,5 = 175 F/ha-an 35 x 3,2 = 112 F/ha-an 60 x 2 = 120 F/ha-an Total : 407 F/ha-an</p> <p><u>Surveillance et déplacement du troupeau :</u> 3 h x 75 F = 225 F/ha-an</p> <p>Charges totales : 632 F/ha-an</p> <p>Production : 5 T MS x 0,55 UF x 0,9 F = 2475 F/ha-an</p> <p align="center"><u>Surcoût net : 872 F</u> <u>Montant retenu 700 F/ha-an</u></p>
2002A02		<p>OPTION CHARGEMENT : Si le chargement ICHN est compris entre 1,8 et 2 UGB/ha, possibilité d'engagement sous réserve de tenir un carnet de pâturage permettant de vérifier que le chargement moyen annuel de 1,8 UGB ayant pâture sur les parcelles contractualisées n'est pas dépassé et que les bonnes pratiques agricoles sont respectées sur le reste de l'exploitation.</p>		<p>L'incitation financière de 20% pour les élevages ovins est justifiée par un souci de maintenir ou de rétablir un paysage ouvert et de préserver la biodiversité compte tenu des conséquences environnementales néfastes qu'entraînerait la réduction de l'élevage ovin</p>

N° action	Territoire	Cahier des charges	Montant de l'aide	Justification de l'aide en termes de surcoût/bonne pratique et incitation financière
<p>Codification des actions</p> <p>2001B01</p> <p>2002B01</p> <p>2001B02 (option chargement)</p> <p>2002B02 (option chargement)</p>	<p>Haute-Vienne</p> <p>Corrèze</p> <p>Creuse</p>	<p><u>OPTIONS COMPLEMENTAIRES AUX MESURES 2001A ET 2002A</u></p> <p>Les montants indiqués s'ajoutent aux montants des actions 2001A et 2002A</p> <p><u>OPTION : Suppression de la fertilisation azotée organique.</u></p> <p>Montant total de l'aide CTE (base + option)</p> <p>1 185 F/ha/an</p> <p>1 285 F/ha/an</p> <p>1 185 F/ha/an</p> <p>1 285 F/ha/an</p>	<p><u>Cas Général</u></p> <p><u>Option :</u></p> <p>Suppression de la fertilisation azotée organique</p> <p>Aide base 487,5 F/ha/an</p> <p>Aide CTE 585 F/ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 20%</p>	<p><u>Option : Suppression de la fertilisation azotée organique</u></p> <p><u>Pratique de référence :</u></p> <p>Fumure organique : 16 T de fumier par ha et par an</p> <p>Coût de l'épandage : 277 F/ha-an</p> <p>Tracteur : 1 h x 142 F/h 142 F/ha-an</p> <p>Epandeur : 1 h x 60 F/h 60 F/ha-an</p> <p>M.O. : 1 h x 75 F/h = 75 F/ha-an</p> <p>Production : 5 T MS X 0,55 UF X 0,9 F = 2475 F/ha-an</p> <p><u>Pratique préconisée :</u></p> <p>Suppression de la fumure organique</p> <p>Production : 3,5 T MS x 0,5 UF x 0,9 F 1575 F/ha-an</p> <p><u>manque à gagner : 623 F/ha-an</u></p> <p><u>Montant retenu 585 F/ha-an</u></p> <p><u>Option : Suppression de la fertilisation azotée minérale</u></p> <p><u>Pratique de référence :</u></p> <p>Fertilisation : 50 - 35 - 60</p> <p>Montant : 50 u x 3,5 F/u 175 F/ha-an</p> <p>35 u x 3,2 F/u 112 F/ha-an</p> <p>60 u x 2 F/u 120 F/ha-an</p> <p>Total fertilisation : 406 F/ha-an</p> <p>Production : 5 T MS X 0,55 UF X 0,9 F = 2475 F/ha-an</p> <p><u>Pratique préconisée :</u></p> <p>Suppression de la fertilisation azotée minérale</p> <p>Fertilisation : 0 - 35 - 60</p> <p>Montant : 35 u x 3,2 F/u 112 F/ha-an</p> <p>60 u x 2 F/u 120 F/ha-an</p> <p>Total fertilisation : 232 F/ha-an</p> <p>Production : 3,5 T MS X 0,50 UF X 0,9 F = 1575 F/ha-an</p> <p><u>manque à gagner : 725 F/ha-an</u></p> <p><u>montant retenu 680 F/ha-an</u></p>
<p>Codification des actions</p> <p>2001D01</p> <p>2002D01</p> <p>2001D02 (option chargement)</p> <p>2002D02 (option chargement)</p>		<p><u>OPTION : Suppression de la fertilisation azotée minérale.</u></p> <p>Montant total de l'aide CTE (base + option)</p> <p>1 280 F/ha/an</p> <p>1 380 F/ha/an</p> <p>1 280 F/ha/an</p> <p>1 380 F/ha/an</p>	<p><u>Option :</u></p> <p>Suppression de la fertilisation azotée minérale</p> <p>Aide base 567 F/ha/an</p> <p>Aide CTE 680 F/ha/an</p> <p>Marge Natura 2000 20%</p>	

Codification des actions	OPTION : Suppression totale de la fertilisation (minérale et organique).	Suppression totale de la fertilisation	Option : Suppression totale de la fertilisation
2001D03	1 310 F/ha/an	Aide base 592 F/ha/an	Pratique de référence : Fumure organique : 16 T de fumier par ha/an
2002D03	1 410 F/ha/an	Aide CTE 710 F/ha/an	Coût de l'épandage : 277 F/ha-an Tracteur : 1 h x 142 F/h = 142 F/ha-an Epandeur : 1 h x 60 F/h = 60 F/ha-an MO : 1 h x 75 F/h = 75 F/ha-an
2001D04 (option chargement)	1 310 F/ha/an	Marge Natura 2000	Fertilisation minérale : 50 - 35 - 60 Epandage : 119 F/ha-an
2002D04 (option chargement)	1 410 F/ha/an	20%	Montant : 50 u x 3,5 F/u = 175 F/ha-an 35 u x 3,2 F/u = 112 F/ha-an 60 u x 2 F/u = 120 F/ha-an Total fertilisation : 526 F/ha-an
Cas des éleveurs ovins			
Option			
Suppression de la fertilisation azotée organique			
Aide base 585 F/ha/an			
Aide CTE 702 F/ha/an			
Marge Natura 2000			
0%			
Option :			
Suppression de la fertilisation azotée minérale			
Aide base 680 F/ha/an			
Aide CTE 816 F/ha/an			
Marge Natura 2000			
0%			
Option :			
Suppression de la fertilisation azotée minérale			
Aide base 680 F/ha/an			
Aide CTE 816 F/ha/an			
Marge Natura 2000			
0%			
Option :			
Suppression de la fertilisation totale			
Aide base 710 F/ha/an			
Aide CTE 852 F/ha/an			
Marge Natura 2000			
0%			
<p>INDICATEURS (pour toutes les actions 2001 et 2002)</p> <p>Tenue des cahiers d'enregistrement</p>			
<p>Production : 5 T MS x 0,55 UF x 0,9 F = 2475 F/ha-an</p> <p>Pratique préconisée : Suppression de la fumure organique et minérale : 803 F/ha-an</p> <p>Economie : 803 F/ha-an</p> <p>Production : 2,5 T MS x 0,42 UF x 0,9 F = 945 F/ha-an</p> <p>différentiel de production : 2 475 F - 945 F = 1 530 F/ha-an</p> <p>économie réalisée 803 F/ha-an</p> <p>manque à gagner : 727 F/ha-an montant retenu 710 F/ha-an</p> <p>L'incitation financière de 20% pour les élevages ovins est justifiée par un souci de maintenir ou de rétablir un paysage ouvert et de préserver la biodiversité compte tenu des conséquences environnementales néfastes qu'entraînerait la réduction de l'élevage ovin</p>			

Périmètre d'application de la mesure

A l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 de la tourbière de Négarioux-Malsagne (Peyrelevade, 19) sur toutes les parcelles situées dans le fond tourbeux (habitats d'intérêt communautaire).

Objectifs

Aménager des parcs fixes pour assurer l'entretien des parcelles en tourbière haute active et lande tourbeuse.

Cette mesure permet de garantir un entretien des milieux naturels visés par la Directive Habitats et de favoriser la biodiversité.

Conditions

Etre propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant au minimum la durée du contrat (5 ans), de zones de tourbière haute active et lande tourbeuse susceptibles d'accueillir un parc de pâturage.

Contrat ouvert hors exploitants agricoles.

Engagements

Dépose et suppression des anciennes clôtures existantes sur le site.

Pose de clôtures pour troupeau bovin et/ou ovin.

Pose de piquets en châtaigniers.

Aménagement de « sautadours », dispositif de franchissement de clôtures.

Montant de la rémunération

L'aménagement de ces parcs fixes peut être difficile en raison des contraintes physiques du milieu : engorgement, sol instable, accessibilité réduite...

Opération à réaliser sur devis.

Surface concernée : 30 ha

Longueur clôtures : 5 000 m

Coût moyen estimé au mètre linéaire : 1,8 €/m/l

Coût estimé : 9 000,0 €

Durée et modalités de versement des aides

Opération d'investissement : 1 intervention.

Versement d'un premier acompte de 50,0 % du montant des investissements prévus, dans l'année de la signature du contrat.

Versement du solde de 50,0 % à la réception des travaux sur présentation des factures acquittées justifiant la dépense.

Indicateurs

Pose de la clôture.

BUCHERONNAGE SELECTIF

Périmètre d'application de la mesure

A l'intérieur du périmètre du site Natura 2000 de la tourbière de Négarioux-Malsagne (Peyrelevade, 19) sur toutes les parcelles de lande sèche submontagnarde (habitat d'intérêt communautaire).

Objectifs

Réouvrir les parcelles de landes sèches menacées de fermeture par élimination des jeunes ligneux colonisateurs ou des arbres adultes en trop grand nombre.

Cette mesure permet de favoriser le maintien de cet habitat d'intérêt communautaire, de favoriser la diversité des espèces présentes sur ces zones, de freiner la dynamique d'enfrichement et de renforcer l'intérêt paysager.

Conditions

Etre propriétaire ou titulaire d'un droit (bail, convention, location) couvrant au minimum la durée du contrat (5 ans), de zones de lande sèche.
Contrat ouvert hors exploitants agricoles.

Engagements

Bûcheronnage des ligneux permettant de ramener la densité à moins de 100 tiges à l'hectare.
Traitements phytocides interdits.
Interventions à réaliser en dehors des périodes de nidification.
Maintien de zones de lande sèche arborées indispensables à certaines espèces :
Engoulevent d'Europe, Bécasse des bois.
Brûlage des résidus de coupe : se conformer à la réglementation en vigueur.

Montant de la rémunération

L'entretien de ces milieux ne dégage pas de revenu. L'intégralité de la dépense est pris en charge
Opération à réaliser sur devis.
Temps de travail estimé : 50 jours hommes

Coût estimé : 9 000,0 €

Durée et modalités de versement des aides

Opération d'investissement : 1 passage.

Versement d'un premier acompte de 50,0 % du montant des investissements prévus, dans l'année de la signature du contrat.

Versement du solde de 50,0 % à la réception des travaux sur présentation des factures acquittées justifiant la dépense.

Indicateurs

Contrôles de terrain.

Enregistrement de l'intervention (date, localisation et surface par le contractant).



Conseil Supérieur de la Pêche

PECHES ELECTRIQUES

SUR LE RUISSEAU

DE RIBIERE LADRE

COMPTE-RENDU DES PECHES ELECTRIQUES

REALISEES LE 25 SEPTEMBRE 2002

CORREZE

Brigade de la Corrèze
1D, Avenue Winston Churchill 19000 TULLE
☎/ Fax 05 55 20 88 15
Mail : bd19@csp.environnement.gouv.fr

PLAN

	PAGE
CARTE DE SITUATION	
I – BUT DE L'OPERATION	1
II – SECTEURS ETUDIES	1
III - NATURE DES OPERATIONS REALISEES	1
IV – LA POPULATION PISCICOLE DES SECTEURS ETUDIES SUR LE RUISSEAU DE RIBIERE LADRE	2
V - CONCLUSION	3
VI - CONSEILS QUANT A LA FUTURE GESTION DE LA ZONE	4
VII – ANNEXES	5

I - BUT DE L'OPERATION

Cette étude a été réalisée pour le Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, opérateur chargé de l'élaboration du document d'objectifs Natura 2000 sur la tourbière de Négarioux-Malsagne, située sur la commune de Peyrelevade (Corrèze).

Deux opérations de pêches à l'électricité ont été réalisées, l'une par sondage a été effectuée sur le cours d'eau, à l'intérieur de la tourbière, l'autre par l'exécution d'un inventaire piscicole en aval de la tourbière, ces interventions avaient pour but de déterminer le peuplement ichtyaire du ruisseau de Ribière Ladre (classé en première catégorie piscicole) et notamment de compléter le diagnostic sur le patrimoine faunistique et de vérifier la présence ou l'absence de deux espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore de 1992 :

- La Lamproie de Planer (*Lampetra fluviatilis*) ;
- Le Chabot (*Cottus gobio*).

Les opérations de terrain ont été effectuées le 25 septembre 2002 par la brigade du Conseil Supérieur de la Pêche de la Corrèze en présence de Monsieur BRISA, chargé de mission du Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, Monsieur BORIE, membre de l'Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique de Peyrelevade et Monsieur COULEAUD, propriétaire du terrain.

II - SECTEURS ETUDIÉS (voir carte)

Deux secteurs ont été étudiés sur le ruisseau de Ribière Ladre, affluent rive gauche du ruisseau du Rat :

- Secteur n°1 : situé dans le périmètre de la tourbière de Négarioux-Malsagne, à environ 777 mètres d'altitude, à environ 0,625 kilomètres des sources et présentant une pente de 0,1 % (*).

- Secteur n°2 : Hors du périmètre de la tourbière, en amont du Moulin de Fourchat situé à 765 mètres d'altitude, à environ 1,5 kilomètres des sources et présentant une pente de 0,15 % (*).

III - NATURE DES OPERATIONS REALISEES

Sur les deux stations étudiées, un sondage piscicole a été réalisé sur les secteurs n°1 et 1 bis, puis un inventaire piscicole a été pratiqué sur le secteur n°2.

Le sondage : Il s'agit d'une opération qui donne des résultats sommaires sur la structure du peuplement piscicole (toutes les espèces présentes sur le site ne sont pas capturées).

Sur le terrain, l'opération est effectuée en un seul passage par pêche électrique.

(*) Les pentes sont estimées d'après les courbes de niveau sur les cartes au 1/25 000°. Ces valeurs ne sont qu'indicatives, les pentes réelles sont plus élevées car relatives à des zones courantes et assez peu profondes.

L'inventaire piscicole : Deux pêches sont effectuées successivement sur un même secteur sans libération des individus capturés au premier passage. C'est une opération longue à réaliser qui donne des renseignements précis de la structure des populations présentes tant d'un point de vue qualitatif que quantitatif.

Sur le terrain, l'exécution d'un inventaire piscicole est plus lourde à mener qu'un sondage. En effet, afin d'estimer les populations, un minimum de deux passages est nécessaire.

IV – LA POPULATION PISCICOLE DES SECTEURS ETUDIÉS SUR LE RUISSEAU DE RIBIÈRE LADRE :

A - Secteur n°1 et 1 bis : Dans la tourbière de Négarioux-Malsagne et en aval du chemin faisant limite.

Sur ces stations, aucune espèce de poisson n'a été capturée. L'amont et l'aval du pont ont été pêchés sur une distance d'environ trente mètres en aval et une quinzaine de mètres en amont du pont dans la tourbière.

Ces secteurs sont situés près des sources (moins d'un kilomètre) du ruisseau de Ribière Ladre. Le cours d'eau à ces endroits est très sinueux, le fond du lit est homogène, il est constitué en partie de tourbe avec très peu de zone de granulat. La vitesse de l'eau est pratiquement nulle car la pente est très faible, la profondeur moyenne est d'environ 0,50 mètres.

En amont, dans la tourbière, le ruisseau se divise en plusieurs "bras".

L'opération de sondage par pêche électrique a été difficile à réaliser à cause de l'importante végétation rivulaire qui obstruait en partie le cours d'eau.

B - Secteur n°2 : Amont du Moulin de Fourchat.

Cette portion de cours d'eau est composée de zones de radiers, de zones de plats et de quelques zones un peu plus profondes. Elle est représentative de l'ensemble du cours d'eau après la rupture de pente à la sortie de la tourbière. Ce secteur est encombré par la végétation rivulaire résultant d'un manque d'entretien de ses rives.

La seule espèce rencontrée sur cette station classée en première catégorie piscicole est la Truite fario (*Salmo trutta fario*).

Le nombre de truite fario capturée sur ce secteur est de 34 individus.

La densité de la Truite fario est estimée "assez importante (*)" en nombre et "faible (*)" en poids, 3865 sujets par hectare pour un poids de 40 kilogrammes.

Les truitelles de l'année représentent 2159 sujets par hectare soit 56 % de la totalité de la population.

(*) Barème conventionnel R. CUINAT en annexe.

Il est probable que les poissons de 10 à 14 centimètres sont d'âge 1+ voire pour les plus grands 2+, c'est à dire nés au cours des printemps 2001 et 2000.

Aucune truite de taille légale ($\geq 0,20$ m) n'a été capturée.

Le potentiel de reproduction, sur cette portion de cours d'eau n'est pas connu car aucun sujet apte à se reproduire n'a été pêché sur cette station.

Nous rappelons que chez la Truite fario, la majorité des femelles pondent pour la première fois à l'âge de trois ans. Or, à cet âge, les sujets peuvent atteindre des tailles très variables, selon les conditions de vie et de nourriture qu'elles trouvent dans leurs habitats.

L' "Etude sur la Croissance de la Truite fario dans le département de la Corrèze" réalisée en 1992 par la délégation régionale du Conseil Supérieur de la Pêche de Clermont-Ferrand montre que les géniteurs de Truite fario à l'âge de trois ans, présents sur le plateau de Millevaches mesurent en moyenne 18 centimètres.

On peut penser que les juvéniles capturés sur cette portion de cours d'eau sont probablement issus de géniteurs vivants dans la chambre d'eau du Moulin de Fourchat situé en aval du secteur.

V - CONCLUSION

Les stations étudiées sont situées au niveau des sources du ruisseau de Ribière Ladre. Sur les secteurs 1 et 1 bis dépourvus d'espèce piscicole, on peut penser que le ruisseau prenant naissance et serpentant dans la tourbière possède des eaux oligotrophes. Il paraît normal de ne pas trouver d'espèces piscicoles à ce stade du cours d'eau.

Dés la rupture de pente du ruisseau situé quelques centaines de mètres en aval des premières stations, la seule espèce piscicole présente sur la station n°2 est la Truite fario.

D'après les souvenirs des personnes présentes le jour des opérations de pêches électriques, il semble qu'aucun repeuplement en Truite fario n'ait été réalisé sur ce cours d'eau par conséquent qu'aucune pollution génétique par déversement de poissons issus de pisciculture ne soit venue perturber la population de Truite fario de souche locale. Il est donc probable que les sujets capturés soient de "souche sauvage".

Les espèces d'intérêt communautaire visées à l'annexe II de la Directive Habitats Faune-Flore de 1992, la Lamproie de Planer et le Chabot sont absentes dans la tourbière de Négarioux-Malsagne et en aval immédiat du site.

L'intérêt de protéger le périmètre de la tourbière est très important dans la mesure où la première population piscicole rencontrée peut-être considérée comme une espèce réellement sauvage, même si cette dernière se situe quelques centaines de mètres en aval du périmètre Natura 2000. En l'absence d'analyse physico-chimique de l'eau du cours d'eau, on peut penser que cette dernière est de très bonne qualité au niveau de la station n°2.

VI - CONSEILS QUANT A LA FUTURE GESTION DU COURS D'EAU

Le pâturage par des animaux dans le périmètre de la tourbière favoriserait la pénétration de la lumière dans le ruisseau et probablement la vie aquatique.

Aux abords immédiats de la zone de la tourbière et dans la partie hors de la zone Natura 2000, il conviendrait de limiter autant que possible les épandages ou apports d'engrais divers ainsi que les travaux mécaniques sur le cours d'eau (drainage, curage etc...), car ils ont des effets néfastes voire irréversibles sur la qualité et la ressource en eau ainsi que sur les populations piscicoles et leurs habitats.

Enfin, le rétablissement de la libre circulation des poissons sur le ruisseau de Ribière Ladre serait souhaitable entre l'aval et l'amont du Moulin de Fourchat, car actuellement, il semble impossible pour les poissons de monter au-dessus de cet ouvrage.

VII - A N N E X E S

RENSEIGNEMENTS GENERAUX SUR LA STATION

05/09/02

Code station : 0519XXX2
 Cours d'eau : RIBIERE LADRE
 Affluent de : CHANDOUILLE
 Catégorie piscicole : 1
 Département : 19
 Commune : PEYRELEVADE
 Lieu dit : AMONT MOULIN DE FOURCHAT

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STATION

Mnémonique : 19RIBIERE
 Code INSEE : 19164
 Code bassin : Adour-Garonne
 Surface prospectée : 88.00 m² (/Largeur mouillée)

CARACTERISTIQUES GENERALES DE LA STATION

Nature géologique du lit : Non renseignée
 Nature géologique régionale : Non renseignée
 Organisme de police des eaux : Agriculture
 Nature du cours d'eau : Non domanial
 Evaluation du PK modifié :

RENSEIGNEMENTS HALIEUTIQUES

Usage du droit de pêche : privatif
 Fréquentation par les pêcheurs : Faible

EMPOISSONNEMENTS

Déversement : Non

INTERVENTIONS HUMAINES

Station canalisée : Non
 Station naviguée : Non

INTERVENTIONS SUR LIT/RIVES

Curage : Non
 Faucardage : Non
 Extraction granulats : Non
 Recalibrage : Non
 Reprofilage : Non
 Rectification : Non
 Déboisement total : Non
 Entretien équilibré : Non

INTERVENTIONS SUR HYDROLOGIE

Secteur à débit réservé : Non
 Secteur soumis à éclusées : Non
 Soutien d'étiage : Non
 Prélèvement d'eau : Non

INTERVENTIONS SUR QUALITE EAUX

Altération qualité de l'eau : Non

INTERVENTIONS SUR PEUPLEMENT

Intrusion de poissons étrangers : Non

OBSERVATIONS LIT/RIVES

SECTEUR TRES ENCOMBRE

DESCRIPTION DE LA STATION			Granulométrie		type de colmatage	Stabilité du substrat	Végétation aquatique	
Type d'écoulement	Importance relative en %	Prof. moy. m.	Dominante	Accessoire			Dominante	Re
COURANTS	60	0.10	Pierres	Graviers	Pas de colmatage	Stable	Bryophytes	3
PLATS	30	0.20	Pierres	Graviers	Pas de colmatage	Stable	Algues filamenteuses	2
PROFOND	10	0.30	Cailloux	Sables	Pas de colmatage	Stable	Pas de végétation	

QUALITE DE L'HABITAT

Sinuosité : Importante
 Ombrage : Moyenne

TYPE D'ABRIS

Trou, Fosse : Faible
 Sous berge : Faible
 Granulométrie : Moyenne
 Embâcles, Souches : Faible
 Végétation aquatique : Faible
 Végétation rivulaire : Importante

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PECHE

Directeur : L DUMEE
 Participants : 2 BD 19 + 1EXT C S P
 Date : 05/09/02 Heure de début : 09H18
 Nombre de passage : 2 Objectif de la pêche : Inventaire

HYDROLOGIE

Température de l'eau (C°) : 12.0
 Conditions hydrologiques : Basses eaux
 Tendance du débit : Stabilité
 Turbidité : Nulle

MATERIEL

Type de matériel : Martin pêcheur
 Montage : Simple
 Type de courant : Crénaux
 Nombre d'anode(s) : 1
 Nombre d'épuisette(s) : 1

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA PECHE

Longueur de la station (m) : 80
 Largeur moyenne de la lame d'eau lors de la pêche (m) : 1.10
 Isolement du secteur pendant la pêche
 * à l'amont : Pas d'isolement
 * à l'aval : Pas d'isolement

PROSPECTION

A pied Complète

TEMPS DE PECHE

en minute
 Passage n° 1 : 32
 Passage n° 2 : 24

Département : 19 Date : 05/09/02
 Cours d'eau : RIBIERE LADRE
 Affluence : CHANDOUILLE
 Commune : PEYRELEVADE
 Lieu-dit : AMONT MOULIN DE FOURCHAT

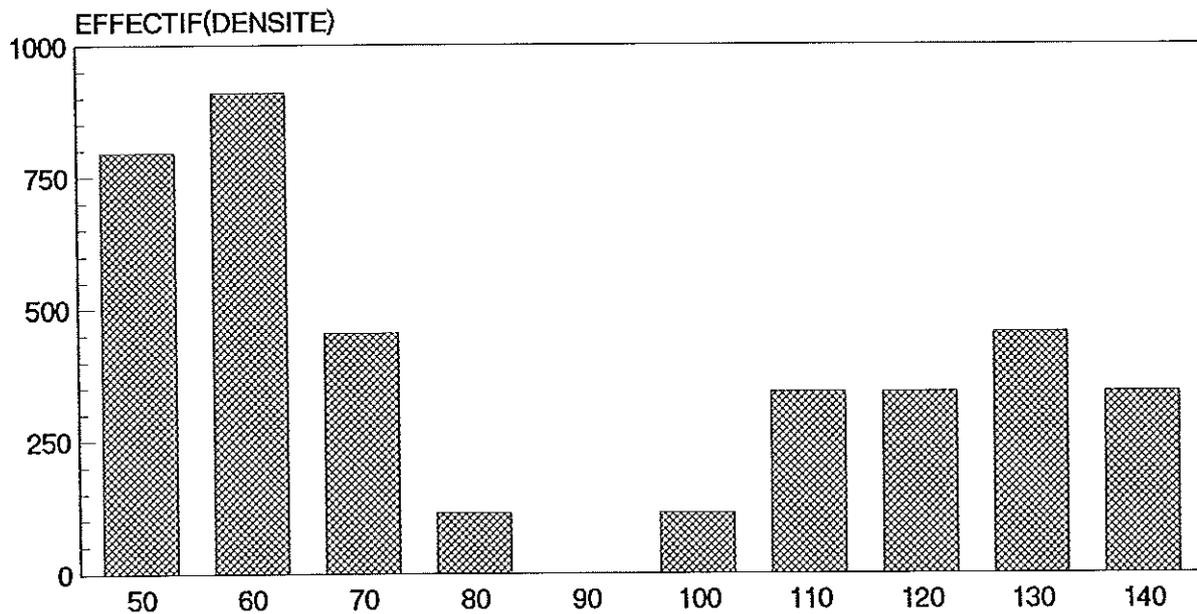
Operation : 00565000029
 Code station : 0519XXX2

Surface prospectée : 88.00m²

Résultat calculée par rapport à la totalité de la station

RESULTATS DES PECHEES - DONNEES ESTIMEES (METHODE de CARLE et STRUB)											
Espèce : TRF											
CLASSES	P1	P2	EFPI	INTERVAL	EFFECTIF	DENSITE	%	BIOMASSE	BIOMASSE	%	
				CONFIANCE	ESTIME	/Ha		en g	kg/Ha		
50 - 60	5	2	0.71	± *	7	795	20.6	11	1	3.1	
60 - 70	6	2	0.75	± *	8	909	23.5	22	3	6.2	
70 - 80	4	*	1.00	± *	4	455	11.8	16	2	4.5	
80 - 90	1	*	1.00	± *	1	114	2.9	5	1	1.4	
100 - 110	1	*	1.00	± *	1	114	2.9	11	1	3.1	
110 - 120	1	2	0.33	± *	3	341	8.8	39	4	10.9	
120 - 130	2	1	0.67	± *	3	341	8.8	61	7	17.1	
130 - 140	3	1	0.75	± *	4	455	11.8	101	11	28.3	
140 - 150	3	*	1.00	± *	3	341	8.8	91	10	25.5	
Total	26	8	1		34	3865		357	40		

DISTRIBUTION DES TAILLES TRF



CROISSANCE EN LONGUEUR	Tailles moyennes (Longueur totale cm) atteintes à l'âge de				
	1 an	2 ans	3 ans	4 ans	5 ans
Très rapide	11	21	29	35,5	40
Rapide	10	19	26	31	35
Assez rapide	8,8	16,5	23	27	31
Moyenne	7,8	14,5	20	23,5	27
Assez lente	7	13,5	18	21,2	24,2
Lente	6	11,5	16	18,5	21,5
Très lente					

Poids (Kg/ha) de truites de plus de 2 ans	POTENTIEL DE REPRODUCTION	Nombre approximatif correspondant (au m ²) d'œufs pondus au prochain hiver
100	Très important	10
55	Important	5,5
30	Assez important	3
15	Moyen	1,5
8	Assez faible	0,8
4	Faible	0,4
	Très faible	

Pondérale (Kg)	DENSITE DE POPULATION TOTALE (par ha)	Numérique Cours d'eau		
		Etroit < 3m	Moyen 3-10m	Large > 10m
300	Très importante	10 000	7 000	5 000
200	Importante	5 500	4 000	2 700
125	Assez importante	3 200	2 200	1 600
75	Moyenne	1 800	1 200	900
50	Assez faible	1 100	700	550
30	Faible	600	400	300
	Très faible			

Si la croissance est :			DENSITE DE TRUITELLES DE L'ANNEE (par ha), inventoriées entre septembre et Novembre
Lente ou Très lente	Assez lente à assez rapide	Rapide ou Très rapide	
7 000	5 000	3 500	Très importante
4 000	2 700	2 000	Importante
2 200	1 600	1 100	Assez importante
1 200	900	600	Moyenne
700	550	350	Assez faible
400	300	200	Faible
			Très faible

BAREME CONVENTIONNEL DES CROISSANCES? POTENTIELS DE REPRODUCTION ET DENSITE DE PEUPEMENT POUR LES TRUITES COMMUNES DES RIVIERES DU MASSIF CENTRAL

LISTE DES ESPECES VEGETALES RECENSEES

Nom scientifique	Nom vernaculaire	Protection	Indice rareté régionale		Localisation sur le site
<i>Achillea millefolium</i> L.	Achillée millefeuille		CC	2001	
<i>Agrostis canina</i> L.	Agrostide des chiens		CC	2001	
<i>Agrostis capillaris</i>	Agrostide capillaire		CC	2001	
<i>Anagallis tenella</i> (L.) L.	Mouron délicat		AC-L	2001	
<i>Angelica sylvestris</i> L.	Angélique des bois		CC	2001	
<i>Anthoxanthum odoratum</i> L.	Flouve odorante		CC	2001	
<i>Arnica montana</i> L.	Arnica des montagnes		L	2001	
<i>Arnoseris minima</i> (L.) Schweigger et Koerte			L	ZNIEFF	
<i>Bellis perennis</i> L.	Pâquerette		CC	2001	
<i>Betula alba</i> L.	Bouleau pubescent		L	2001	
<i>Betula pendula</i> Roth.	Bouleau verruqueux		CC	2001	
<i>Blechnum spicant</i> (L.) Roth	Fougère pectinée		C	2001	
<i>Bromus sterilis</i> L.	Brome mou		CC	2001	
<i>Calluna vulgaris</i> (L.) Hull	Callune		CC	2001	
<i>Campanula rotundifolia</i> L.	Campanule à feuilles rondes		C	2001	
<i>Carex curta</i> Good.	Carex blanchâtre		L	ZNIEFF	
<i>Carex echinata</i> Murray	Laîche étoilée		C	2001	
<i>Carex nigra</i> (L.) Reichard	Laîche noire		AC-L	2001	
<i>Carex ovalis</i> Good.	Laîche des lièvres		CC	2001	
<i>Carex panicea</i> L.	Laîche faux panic		CC	2001	
<i>Carex pauciflora</i> Lightf.	Laîche à peu de fleurs	Rég.	RR	2001	ZS 12
<i>Carex pilulifera</i> L.	Laîche à pilules		CC	2001	
<i>Carex rostrata</i> Stokes	Laîche à ampoules		C	2001	
<i>Carex vesicaria</i> L.	Laîche vésicules		C	2001	
<i>Carex viridula</i> subsp. <i>oedocarpa</i> (Anderss.) B. Schmid			CC	2001	
<i>Carum verticillatum</i> (L.) Koch	Carum verticillé		CC	2001	
<i>Ceratocarpus claviculata</i> (L.) Lidén	Corydale à vrilles		AC-L	2001	
<i>Chenopodium bonus-henricus</i> L.	Chénopode bon-henri		L	ZNIEFF	
<i>Cirsium dissectum</i> (L.) Hill. (= <i>anglicum</i>)	Cirse des anglais		CC	ZNIEFF	
<i>Cirsium palustre</i> (L.) Scop.	Cirse des marais		CC	2001	
<i>Conopodium majus</i> (Gouan) Loret	Noisette de terre		CC	2001	
<i>Crataegus monogyna</i> Jacq.	Aubépine monogyne		CC	2001	
<i>Cytisus scoparius</i> (L.) Link	Genêt à balai		CC	2001	

<i>Dactylis glomerata</i> L.	Dactyle		CC	2001	
<i>Dactylorhiza maculata</i> (L.) Soo	Orchis tâchetée		CC	2001	ZS12b
<i>Deschampsia flexuosa</i> (L.) Trin.	Canche flexueuse		CC	2001	
<i>Drosera intermedia</i> Hayne	Rosolis intermédiaire	Nat.	L	2001	ZT19a. ZS 12
<i>Drosera rotundifolia</i> L.	Rosolis à feuilles rondes	Nat.	L	2001	
<i>Eleocharis multicaulis</i> (Smith) Desv. (Scirpus m)	Scirpe multicaule		C	2001	ZT 13
<i>Epilobium angustifolium</i> L.	Laurier de Saint Antoine		AC-L	2001	
<i>Epilobium obscurum</i> Schreb.			CC	2001	
<i>Epilobium palustre</i> L.	Epilobe des marais		AC-L	2001	
<i>Erica cinerea</i> L.	Bruyère cendrée		CC	2001	ZT18a
<i>Erica tetralix</i> L.	Bruyère à quatre angles		CC	2001	
<i>Eriophorum angustifolium</i> Honck.	Linaigrette à feuilles étroites		AC-L	2001	
<i>Eriophorum vaginatum</i> L.	Linaigrette engainée		L	2001	
<i>Festuca rivularis</i> Boiss.			L	ZNIEFF	
<i>Festuca rubra</i> L. <i>sl.</i>	Fétuque rouge		CC	2001	
<i>Frangula alnus</i> Mill.	Bourdaine		CC	2001	
<i>Galeopsis tetrahit</i> L.	Ortie royale		CC	2001	
<i>Galium mollugo</i> L.	Gaillet mollugine		CC	2001	
<i>Galium palustre</i> L.	Gaillet des marais		CC	2001	
<i>Galium saxatile</i> L.	Gaillet du Harz		AC-L	2001	
<i>Genista anglica</i> L.	Genêt des anglais		AC-L	2001	
<i>Genista pilosa</i> L.	Genêt pileux		C-L	2001	
<i>Gentiana lutea</i> L.	Gentiane jaune		L	2001	
<i>Geranium pyrenaicum</i> Burm. <i>fil.</i>	Géranium des Pyrénées		AC-L	ZNIEFF	
<i>Hedera helix</i> L.	Lierre grimpant		C	2001	
<i>Holcus lanatus</i> L.	Houlque laineuse		CC	2001	
<i>Holcus mollis</i> L.	Houlque molle		CC	2001	
<i>Hydrocotyle vulgaris</i> L.	Ecuelle d'eau		CC	2001	
<i>Hypericum elodes</i> L.	Millepertuis des marais		C	2001	ZS12b /ZT19a
<i>Hypericum maculatum</i> Crantz			R	ZNIEFF	
<i>Ilex aquifolium</i> L.	Houx		CC	2001	
<i>Juncus acutiflorus</i> Ehrh. (=sylvaticus)	Jonc sylvatique		CC	2001	
<i>Juncus bulbosus</i> L.	Jonc bulbeux		CC	2001	
<i>Juncus effusus</i> L.	Jonc épars		CC	2001	
<i>Juncus squarrosus</i> L.	Jonc squarreux		L	2001	
<i>Juniperus communis</i> L.	Genévrier		C	2001	
<i>Leucanthemum vulgare</i> Lam.	Grande Marguerite		CC	2001	
<i>Linaria repens</i> (L.) Mill.	Linaire rampante		CC	2001	
<i>Lotus pedunculatus</i> Cav. (=uliginosus)	Lotier des fanges		CC	2001	
<i>Luzula campestris</i> (L.) DC.	Luzule des champs		CC	2001	
<i>Luzula multiflora</i> (Retz) Lej.	Luzule à fleurs nombreuses		CC	2001	

<i>Menyanthes trifoliata</i> L.	Trèfle d'eau		AC-L	2001	
<i>Molinia caerulea</i> (L.) Moench	Molinie		CC	2001	
<i>Nardus stricta</i> L.	Nard raide		CC	2001	
<i>Narthecium ossifragum</i> (L.) Huds.	Narthécie ossifrage		L	2001	ZS12b
<i>Pedicularis sylvatica</i> L.	Pédiculaire des bois		CC	2001	
<i>Pinus strobus</i> L.	Pin Weymouth		AC	2001	
<i>Pinus sylvestris</i> L.	Pin sylvestre		CC	2001	
<i>Polygala serpyllifolia</i> Hose	Polygale à feuilles de Serpolet		AC	2001	
<i>Polygonum bistorta</i> L.	Renouée bistorte		AC-L	2001	
<i>Populus tremula</i> L.	Tremble		CC	2001	
<i>Potamogeton polygonifolius</i> Pourr.	Potamot à feuilles de Renouée		C	2001	ZS12b /ZT19a
<i>Potentilla erecta</i> (L.) Rauschel	Tormentille		CC	2001	
<i>Potentilla palustris</i> (L.) Scop. (<i>Comarum palustre</i>)	Comaret		AC-L	2001	ZS12b /ZT19a
<i>Pseudotsuga menziesii</i> (Mirb.) Franco	Sapin de Douglas		CC	2001	
<i>Pteridium aquilinum</i> (L.) Kuhn	Fougère aigle		CC	2001	
<i>Quercus robur</i> L.	Chêne pédonculé		CC	2001	
<i>Ranunculus omiophyllus</i> Ten.	Renoncule de Lenormand		AC-L	ZNIEFF	
<i>Rhynchospora alba</i> (L.) Vahl.	Rhynchospore blanc		AC-L	2001	
<i>Rumex acetosella</i> L.	Renouée petite-oseille		CC	2001	
<i>Salix acuminata</i> Miller	Saule brun-cendré		CC	2001	
<i>Salix aurita</i> L.	Saule à oreillettes		AC	2001	
<i>Sambucus racemosa</i> L.			AC-L	2001	
<i>Scorzonera humilis</i> L.	Scorzonère humble		CC	2001	
<i>Scutellaria minor</i> Huds.	Toque mineure		CC	2001	
<i>Silene vulgaris</i> (Moench) Garcke	Silène enflé		CC	2001	
<i>Sorbus aria</i> (L.) Crantz	Alisier blanc		AC-L	2001	
<i>Sorbus aucuparia</i> L.	Sorbier des oiseaux		AC-L	2001	
<i>Succisa pratensis</i> Moench	Succise des prés		CC	2001	
<i>Trichophorum cespitosum</i> (L.) Hartman	Scirpe en touffe		L	2001	
<i>Ulex minor</i> Roth	Ajonc nain		CC	2001	ZT1 / ZT 18a
<i>Vaccinium myrtillus</i> L.	Myrtille		AC-L	2001	
<i>Vaccinium oxycoccos</i> L.	Canneberge		L	2001	
<i>Viola palustris</i> L.	Violette des marais		AC-L	2001	
<i>Viola tricolor</i> L.			L	ZNIEFF	
<i>Wahlenbergia hederacea</i> (L.) Reichenb.	Campanille à feuilles de lierre		CC	2001	

Indices de rareté (définis par A. VILKS en mars 1998, caractérisant l'abondance de chaque espèce au niveau du Limousin):

RR : Très rare	R : Rare	LR : Localisé à rare	L : Localisé
AC-L : Assez commun à localisé		AC : Assez commun	C : Commun
CC : Très commun			

Auteurs des données :

1985/1986 : Inventaire ZNIEFF

1996 : E. BRUGEL, C. LINET

2000 & 2001 : ENL (M. BONHOMME, O. DOM, E. HENNEQUIN, C. LINET)

Localisation : Parcelles sur lesquels sont mentionnées des espèces rares sur le site

Protection :

Nat. : Espèce protégée au niveau national (Arrêté du 20 janvier 1982, modifié par l'Arrêté du 31 août 1995, relatif à la liste des espèces végétales protégées sur l'ensemble du territoire)

Rég. : Espèce protégée au niveau régional (Arrêté du 1er septembre 1989 relatif à la liste des espèces végétales protégées en région Limousin complétant la liste nationale)

PREFECTURE DE LA CORREZE

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE
ET DE LA RÉGLEMENTATION

BUREAU 4

REF : FG

AFFAIRE SUIVIE PAR : MME GODÉ
☎ 0555205580

**ARRÊTÉ portant composition du comité de pilotage
du site de la tourbière Négarioux Malsagne (n°740 1104)**

Le Préfet de la CORRÈZE,

Vu le décret n°82-389 du 10 mai 1982 relatif aux pouvoirs des Préfets et à l'action des services et organismes publics de l'État dans les départements,

Vu la directive CEE 92-43 du conseil des communautés européennes du 21 mai 1992 concernant la conservation des habitats naturels ainsi que de la faune et de la flore sauvages,

Vu le décret n°95-631 du 5 mai 1995 relatif à la conservation des habitats naturels et des habitats d'espèces sauvages d'intérêt communautaire,

Vu la circulaire du ministère de l'aménagement du territoire et de l'environnement du 26 février 1999 relative à la mise en œuvre de la deuxième étape du processus NATURA 2000,

Sur proposition du Secrétaire Général de la Préfecture,

ARRÊTE

ARTICLE 1^{er} : Le comité de pilotage chargé de l'élaboration d'un document d'objectifs pour le site de la tourbière de Négarioux Malsagne (n°740 1104) est constitué ainsi qu'il suit :

Président :

le Sous-Préfet d'USSEL,

Représentants des services et établissements publics de l'État :

le Directeur régional de l'environnement ou son représentant,
le Directeur départemental de l'agriculture et de la forêt ou son représentant,
le représentant de l'office national de la chasse et de la faune sauvage,
le Garde chef du conseil supérieur de la pêche de la Corrèze ou son représentant.

Représentants des collectivités locales :

le Président du Conseil Général ou son représentant,
le Conseiller Général de SORNAC,
le Maire de PEYRELEVADE ou son représentant,
le Président du Syndicat mixte de MILLEVACHES ou son représentant,

Représentants du monde agricole et forestier :

la Présidente du centre régional de la propriété forestière ou son représentant,
la Présidente de la chambre d'agriculture de la Corrèze ou son représentant

Représentants d'associations :

le Président de la fédération départementale des associations de pêche et de protection des milieux aquatiques son représentant,
le Président de la fédération départementale des chasseurs de la CORRÈZE ou son représentant,
le Président de Corrèze environnement ou son représentant,
le Président du conservatoire régional des espaces naturels du Limousin ou son représentant,

Experts :

le directeur du conservatoire botanique du Massif Central ou son représentant,
Luc BRUNERYE, botaniste, le bourg, 19500 MEYSSAC

ARTICLE 2 : Le Syndicat mixte de MILLEVACHES est désigné en qualité d'opérateur de ce comité.

ARTICLE 3 : Ce comité de pilotage a pour mission d'élaborer le document d'objectifs du site de la tourbière Négarioux Malsagne (n°740 1104).

ARTICLE 4 : Le secrétariat de ce comité sera assuré par les services de la Direction régionale de l'environnement.

ARTICLE 5 : Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous Préfet d'USSEL et le Directeur régional de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une ampliation sera notifiée à chaque membre.

TULLE, le - 2 FEV. 2000

Pour ampliation
Par délégation
Attaché de Préfecture



Pour le Préfet
et par délégation
le Secrétaire Général,

Jean BALLANDRAS

**SITE NATURA 2000 DE LA TOURBIERE DE NEGARIOUX-MALSAGNE
COMPTE RENDU DU COMITE DE PILOTAGE DU 30 NOVEMBRE 2001
A 9H30 H A LA MAIRIE DE PEYRELEVADE.**

Participants :

M Antoine ANDRE, SOUS-PREFET d'Ussel

Mme CHAVASTELON Gilberte, Maire de Peyrelevalde

Mme DESASSIS Corinne, représentant M le Président du conseil général de la Corrèze

Mme DUBOSCLARD Fabienne, directrice du Syndicat Mixte de Millevaches

Mme MIGNON-LINET Cathy, Espaces Naturels du Limousin

M BRISA Sylvain, Syndicat Mixte de Millevaches, chargé de mission pour l'élaboration du document d'objectifs

M BRUNERYE Luc

M CHABROL Laurent, Conservatoire Botanique National

M CHASTELOUX Louis, Conseil Supérieur de la Pêche de la Corrèze

M DUMEE Laurent, Conseil Supérieur de la Pêche de la Corrèze

M MURAT David, représentant M le Président de la fédération départementale des chasseurs

M NANOT Robert, représentant Mme la présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière

M NOALLY Ervé, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

M PEYRAUD Jean-Jacques, représentant M le Président de la fédération départementale des AAPPMA

M RIGONDAUD Pierre, Direction Régionale de l'Environnement

M SEMBLAT Claude, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

Après avoir accueilli les participants, M. le SOUS-PREFET invite les participants à se rendre sur le site ; sur les lieux, M. BRISA brosse une description rapide de la tourbière et de ses caractéristiques.

De retour à la mairie de PEYRELEVADE, M. le SOUS-PREFET installe le comité de pilotage.

Mme le MAIRE indique l'importance que revêt ce site pour la commune, particulièrement au regard du projet de Parc Naturel Régional.

M. RIGONDAUD rappelle les caractéristiques du réseau NATURA 2000 en France, et les procédures qui lui sont associées, notamment au regard des derniers textes législatifs. La contractualisation (soit sous forme de contrats NATURA 2000, soit sous forme de Contrats Territoriaux d'Exploitation) est le pilier de la mise en œuvre des recommandations qui figureront dans les documents d'objectifs.

M. le SOUS-PREFET souligne que la procédure ne correspond pas à une enquête d'utilité publique et que par conséquent le document d'objectifs ne pourra pas s'imposer, en particulier vis à vis des documents d'urbanisme.

M. BRISA présente les résultats des inventaires, réalisés par Espaces Naturels du Limousin en août 2001 en complément des prospections précédentes de 1996 (inventaire des tourbières de France) et de l'année 2000. Les Habitats d'Intérêt Communautaire représentent près de 80% de la surface du site.

La décision de réaliser une pêche électrique, pour laquelle le Conseil Supérieur de la Pêche sera le partenaire du Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin, au cours de l'été 2002, est validée par le comité de pilotage avec l'objectif de vérifier la présence de la Lamproie de Planer et du Chabot.

Par ailleurs, il est précisé que la Direction Régionale de l'Environnement a fait parvenir à tous les opérateurs chargés de documents d'objectifs une note méthodologique visant à une cohérence des éléments cartographiques de tous les documents d'objectifs. Elle sera prise en compte pour ce site.

M. BRISA présente ensuite les activités économiques et sociales s'exerçant sur le site, l'agriculture (élevage) étant prépondérante et les menaces qui pèsent sur le site.

L'extension de la zone est évoquée par M. CHABROL, pour intégrer des Habitats d'Intérêt Communautaire situés en bordure.

Elle ne pourra être réalisée que sur la base de critères scientifiques (particulièrement au vu d'une cartographie des habitats), avec l'accord du comité de pilotage et après consultation telle qu'elle est prévue dans la circulaire en vigueur. Par ailleurs, il serait souhaitable que les exploitants agricoles concernés par cette exploitation soient favorable à l'idée de souscrire un Contrat Territorial d'Exploitation.

Avant la seconde réunion du comité de pilotage, qui devrait se dérouler au début du printemps 2002 (fin mars - début avril), M. BRISA doit rencontrer à nouveau les propriétaires et les exploitants. Un document, dans lequel les propositions de recommandations de gestion seront décrites, sera remis aux membres du comité de pilotage afin qu'ils puissent en prendre connaissance avant la réunion.

Le document définitif pourrait être présenté au comité de pilotage à la fin du premier semestre 2002.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le SOUS-PREFET lève la séance à 12h30 et remercie l'ensemble des participants.

**SITE NATURA 2000 DE LA TOURBIERE DE NEGARIOUX-MALSAGNE
COMPTE RENDU DE LA SECONDE REUNION DU COMITE DE PILOTAGE
DU 22 NOVEMBRE 2002 A 10 H 00 A LA SOUS PREFECTURE D'USSEL**

Participants :

M. ANDRE Antoine, Sous-Préfet d'Ussel

Mme DESASSIS Corinne, Conseillère générale de Sornac,

M. ALANORE André, Chambre d'Agriculture de la Corrèze

M. AUDOUIN Christian, Président du Syndicat mixte de Millevaches en Limousin

M. BOEUFGRAS, représentant M. le Président du Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin

M. BONHOMME, Espaces Naturels du Limousin

M. BOUVIER, représentant M. le Directeur régional de l'Environnement

M. BREUIL, Vice-Président du Syndicat mixte de Millevaches en Limousin

M. BRISA, Syndicat mixte de Millevaches en Limousin, Chargé de mission pour l'élaboration du document d'objectifs

M. CHABROL, représentant M. le Directeur du Conservatoire botanique national du Massif Central

M. CHANOURDIE, représentant l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

M. CORNELISSEN, représentant M. le Président de la Chambre d'Agriculture de la Corrèze

M. DELMAS, représentant M. le Directeur départemental de l'Agriculture et de la Forêt

M. DUMEE, Garde-Chef du Conseil Supérieur de la Pêche de la Corrèze

M. HIRONDE Jean-Louis, Président de la Fédération des Chasseurs de Corrèze

M. NANOT Robert, représentant Mme la Présidente du Centre Régional de la Propriété Forestière du Limousin

M. UGUEN François, représentant Mme le Maire de Peyrelevade

Excusés :

M. le Président du Conseil général de la Corrèze, représenté par Mme DESSASSIS Corinne.

M. le Sous-Préfet accueille les participants et ouvre les débats, il cède la parole à M. AUDOUIN qui rappelle l'intérêt qu'il porte à ce site dans le cadre du futur Parc naturel régional (PNR).

Il cède la parole à M. BRISA qui rappelle les caractéristiques du site qui a fait l'objet d'une exploitation de tourbe surtout pendant la Seconde Guerre Mondiale. 80,0 % de la surface du site est constituée par des habitats d'intérêt communautaire. Il rappelle que la tourbière se situe en amont de la Vallée de la Chandouille, qui est intégrée au Plan Loire Grandeur Nature.

Il précise que 3 agriculteurs sont présents sur le site, et qu'une parcelle a été boisée en partie à titre expérimental en Pins de Weymouth. Il poursuit son exposé descriptif en insistant sur la colonisation du fond tourbeux en essences ligneuses.

Il décrit ensuite les enjeux et les objectifs de gestion pour chaque habitat.

Il précise que les échanges fonciers et la maîtrise d'usage peuvent être préconisés, avec une adaptation de la réglementation des boisements, partageant le site en zone libre de boisement sur la butte et avec interdiction dans la zone tourbeuse.

Il indique ensuite que des actions de restauration des habitats peuvent être préconisées avec en particulier une limitation des apports d'intrants, des prestations de bûcheronnage sélectif et une récolte précoce des Pins de Weymouth.

Par rapport à un entretien des habitats tourbeux, une mesure collective de gestion de ces habitats peut être préconisée avec création de grands parcs de pâturage.

Enfin les actions de suivi scientifique, de valorisation touristique et d'animation pouvant être mises en place sont présentées.

L'ensemble de ces mesures équivaut à un coût global de 150 000 €.

M. CORNELISSEN doute que les pratiques agricoles actuelles soient une menace pour la qualité des eaux. Il pose la question de l'outil CTE futur qui serait plafonné.

M. le Sous-Préfet rappelle les conclusions de la réunion du mois de novembre. Il demande si les exploitants ont bien été consultés. Il souligne que la France est en retard en terme de propositions de sites Natura 2000, et que ce retard pourrait entraîner la suppression des subventions dans le cadre du FEDER.

Pour M. AUDOUIN, il faut que l'évaluation soit la plus précise possible et que la démarche soit contractuelle. Pour réussir un projet de développement il ne faut pas décréter à priori les objectifs. Il estime de plus qu'il n'a pas à se prononcer à la place d'une collectivité locale, en l'occurrence la Commune de Peyrelevalde.

Mme DESASSIS partage l'avis de M. AUDOUIN à condition que les contacts aient bien été pris.

M. BRISA précise que des contacts ont bien été pris avec les exploitants afin de sonder leur éventuelle adhésion à des mesures contractuelles.

M. CORNELISSEN demande à ce que l'on ne parle plus de CTE mais de mesures agri-environnementales.

M. ALANORE rappelle le rôle de l'outil CTE, et que les mesures de gestion applicables dans le cadre de cet outil font l'objet d'une bonification de 20,0 % dans les zones Natura 2000. Pour définir les engagements, il convient de se concerter et pourquoi pas le faire sur la base de l'expérience du LIFE Haute-Vézère.

Il estime de plus, que la mesure 20 dont les engagements ont déjà été pris est en bonne adéquation avec la maintenance du fond tourbeux.

M. BONHOMME estime que la mesure 20 n'est pas la plus adaptée au maintien des milieux tourbeux compte tenu des apports d'intrants.

M. BOEUFGRAS estime que l'on ne peut cautionner la fertilisation des tourbières et souhaite que l'on puisse raisonner à l'échelle du bassin versant de la tourbière.

M. le Sous-Préfet demande si le Comité de pilotage est d'accord avec la proposition de M. ALANORE.

M. BOUVIER souligne que la France a choisi la voie contractuelle librement acceptée par les acteurs locaux, le coût n'étant pas plus élevé qu'une voie réglementaire qui nécessite de nombreux agents pour l'appliquer ; la gestion des milieux ne peut pas être assurée par les agents chargés d'appliquer la réglementation.

Dans le cadre des politiques territoriales, M. AUDOUIN souhaite que la contractualisation au niveau des mesures agri-environnementales puisse se faire au niveau d'enveloppes régionales. Le document d'objectifs devra dans sa forme définitive tenir compte des objectifs du futur PNR.

M. le Sous-Préfet souligne l'importance de l'adhésion des acteurs concernés indispensable à la réussite de la mise en œuvre et souhaite qu'une nouvelle réunion ait lieu avec les exploitants.

M. BRISA poursuit en présentant une proposition éventuelle d'agrandissement du périmètre Natura 2000.

M. BONHOMME souligne l'intérêt de prendre en compte l'ensemble du bassin versant, y compris les parcelles en prairies.

M. ALANORE souhaite que soit réalisé sur les parcelles à contractualiser un diagnostic précis avec l'ensemble des experts concernés.

M. BOEUFGRAS fait remarquer que le Conservatoire souhaite apporter quelques corrections qu'il transmettra par écrit, et souligne que la vallée de la Chandouille a été retenue comme site prioritaire dans le cadre du Plan Loire Grandeur Nature.

M. AUDOUIN estime que ce site est exemplaire et a été retenu comme site d'intérêt écologique majeur du futur PNR de Millevaches, il souhaite que l'accueil du public soit favorisé ; d'autre part il souhaite que les Agences de l'eau soient associées.

M. BOUVIER rappelle que le site de Négarioux-Malsagne présente un fort intérêt écologique où l'on observe en particulier la présence des principaux habitats d'intérêt communautaire du Plateau de Millevaches sur une petite superficie. Dès que le document d'objectifs définitif sera approuvé, la mise en œuvre des actions prévues se fera sur une période de 5 ans avec une mise au point annuelle.

M. le Sous-Préfet propose que la prochaine réunion du Comité de pilotage associe les agriculteurs concernés, et que les mesures fassent l'objet d'une relecture tout en tenant compte de la proposition d'extension du périmètre. Le document d'objectifs définitif pourrait être validé au cours d'une prochaine réunion qui se tiendrait au plus tard le 15 janvier 2003.

Après un rapide tour de table où chaque membre du Comité de pilotage a pu s'exprimer sur ces propositions unanimement acceptées, M. le Sous-Préfet remercie les participants et lève la séance.

**SITE NATURA 2000 DE LA TOURBIERE DE NEGARIOUX-MALSAGNE
COMPTE RENDU DE LA REUNION DE TRAVAIL
DU 28 JANVIER 2003 A 13 H 30 A LA SALLE DES FETES DE PEYRELEVADE**

Participants :

M. BENEIX, Conseiller municipal de Peyrelevalde
M. BENEIX Roger, Agriculteur
M. BOEUFGRAS Joel, Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin
M. BONHOMME Mathieu, Conservatoire régional des Espaces Naturels du Limousin
M. BRISA Sylvain, Syndicat mixte de Millevaches en Limousin
M. BROUSSOULOUX Jean-François, Agriculteur
M. DELPY Bernard, Chambre d'agriculture de la Corrèze
M. MAZAUD Eric, Agriculteur
M. MAZAUD Gérard, Agriculteur
M. RIGONDAUD Pierre, Direction régionale de l'Environnement du Limousin
M. UGUEN François, Conseiller municipal de Peyrelevalde

Excusé :

M. SANSEAU, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt de la Corrèze.

Relevé de décisions :

- Dans le cadre de la démarche Natura 2000, et concernant les parcelles agricoles, il est rappelé que la mise en œuvre des orientations du document d'objectifs se fera sous la forme contractuelle, via les CTE (ceux déjà signés seront honorés), et les futurs Contrats d'Agriculture Durable (CAD).
- Les modalités actuelles de gestion des parcelles exploitées doivent être adaptées. Les engagements de la mesure 1806C01 des CTE sont reconnus comme en adéquation avec une gestion conservatoire des habitats tourbeux ou paratourbeux.
- Afin de préserver la diversité biologique des habitats tourbeux, il est souhaité de pouvoir étendre le pâturage extensif à des zones actuellement non exploitées, avec la nécessité de commencer alors par une fauche (avec exportation de la matière) éventuellement en bandes, suivie immédiatement d'un pâturage.
- L'intérêt de favoriser la location de parcelles par des agriculteurs, avec le cas échéant une maîtrise foncière, est souligné, avec néanmoins la difficulté de convaincre les propriétaires concernés.

- L'extension du périmètre Natura 2000 à l'ensemble du bassin versant de la tourbière fait l'objet d'un accord de principe. Il est néanmoins rappelé que cette extension doit être validée par le Comité de pilotage puis soumise à la consultation de la Commune et des établissements publics de coopération intercommunale auxquels elle adhère.
- Si extension il y a, les engagements des mesures de gestion extensive des prairies des CTE sont reconnus comme adaptés à la gestion des surfaces en herbe.
- L'intérêt de valoriser le site, par certains aménagements légers, est également souligné.
- La phase de mise en oeuvre concrète des actions (rencontre des maîtres d'ouvrages potentiels, négociation et contractualisation éventuelle) n'interviendra que lorsque le document d'objectifs sera approuvé par le Comité de pilotage.
- Enfin, lors de la prochaine réunion de ce Comité, une cartographie des milieux présents sur les parcelles concernées par l'extension, devrait pouvoir être présentée.

**SITE NATURA 2000 DE LA TOURBIERE DE NEGARIOUX-MALSAGNE
RELEVÉ DE DECISIONS DU COMITÉ DE PILOTAGE DU 29 AVRIL 2003
A 14H30 A LA SOUS-PREFECTURE D'USSEL.**

Participants :

M ANDRE Antoine, Sous - Préfet d'USSEL

Mme BONNEVAL Rose-Marie, Direction Départementale de l'Agriculture et de la Forêt
Mme NEUVILLE Karine, Chambre départementale d'Agriculture

M AUDOUIN, Président du Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin

M BENEIX Roger, Agriculteur

M BOEUFGRAS Joël, Espaces Naturels du Limousin

M BONHOMME Mathieu, Espaces Naturels du Limousin

M BRISA Sylvain, Syndicat Mixte de Millevaches en Limousin, chargé de mission pour l'élaboration du document d'objectifs

M BROUSSOULOUX Jean-François, Agriculteur

M CHAUMEIL Mathieu, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

M MAZAUD Gérard, Agriculteur

M NANOT Robert, Centre Régional de la Propriété Forestière

M RIGONDAUD Pierre, Direction Régionale de l'Environnement

M SEMBLAT Claude, Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage

M UGUEN François, Conseiller municipal de PEYRELEVADE

Absents excusés :

Mme CHAVASTELON Gilberte, Maire de PEYRELEVADE, représentée par M. UGUEN

Mme DESASSIS Corinne, Conseillère Générale de SORNAC

M BUISSON, Conseil Général

M CHEVALIER Pierre, Président de la Chambre départementale d'Agriculture

M DUMÉE Laurent, Conseil Supérieur de la Pêche

M DUPONT, Jean-Pierre, Président du Conseil Général

M HIRONDE Jean-Louis, Président de la Fédération Départementale des Chasseurs

Après l'ouverture de la séance par Monsieur le Sous-Préfet, les différents points prévus à l'ordre du jour ont été abordés à partir des documents envoyés à tous les membres du comité de pilotage en même temps que la convocation, et d'une présentation de transparents sur l'actualité récente de NATURA 2000, notamment des contrats NATURA 2000, sur les propositions d'extension du site, d'actions et de cahiers des charges.

Les décisions suivantes ont été prises par le comité de pilotage :

Le principe de l'extension du site, pour intégrer l'ensemble du bassin versant et simultanément des milieux (pelouses à Nard notamment) et des espèces (Bruchie des Vosges) de la directive Habitats, est retenu. La procédure de consultation correspondante devra être réalisée par l'Etat.

La validation du projet de documents d'objectif, intégrant les précisions apportées en séance, y compris des cahiers des charges distribués en séance (bûcheronnage sélectif et implantation de parcs fixes) , présenté par le Syndicat Mixte de Millevaches, est prononcée ; elle permet notamment de rendre opérant ce document pour la conclusion de contrats d'agriculture durable pour les agriculteurs dès que la procédure correspondante sera opérationnelle et de contrats NATURA 2000. Le document sera modifié pour intégrer la mention de « *l'absence de réglementation propre à NATURA 2000, en particulier en ce qui concerne les bâtiments* », conformément à la proposition de monsieur le Président du Syndicat Mixte de Millevaches en réponse aux craintes exprimées sur le projet d'extension, en introduction de la partie du document concernant les préconisations de gestion.

La composition du comité de pilotage sera revue pour intégrer les trois agriculteurs du site et le président de la communauté de communes du plateau de GENTIOUX.

A la demande d'Espaces Naturels du Limousin, une réunion d'harmonisation entre les programmes NATURA 2000 et Plan Loire Grandeur Nature aura lieu sur le site. Syndicat Mixte de Millevaches, Espaces Naturels du Limousin et Direction Régionale de l'Environnement y participeront.

La prochaine réunion du comité de pilotage devrait intervenir en cours d'année 2004 et sera consacrée à l'exposé des actions qui ont été menées sur le site : Contrat d'Agriculture Durable ou NATURA 2000 signés, réflexions sur le sentier d'interprétation....